



**Conditions générales applicables aux membres de
SHARE NOW Autopartage (véhicules)**
En vigueur le 12 novembre 2019



TABLE DES MATIÈRES

1.0.	DESCRIPTION DU SERVICE ET DÉFINITIONS.....	1
1.01.	Véhicule SHARE NOW ou véhicule.....	1
1.02.	Grille tarifaire	1
1.03.	Zone desservie	2
1.04.	Facture	2
1.05.	Membre	2
1.06.	Zone sans véhicule	2
1.07.	Règles de stationnement	3
1.08.	Mode de paiement	3
1.09.	Profil de paiement	3
1.10.	Conditions générales	3
1.11.	Rayon de déplacement	3
1.12.	Forfait de trajet.....	4
1.13.	Période du trajet ou trajet.....	4
1.14.	Permis de conduire valide.....	4
1.15.	Lecteur de pare-brise.....	4
1.16.	L'application.....	4
2.0.	PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR DEVENIR MEMBRE SHARE NOW ..	4
2.0.(a).	Permis de conduire internationaux	5
2.01.	Comment présenter une demande d'inscription	5
2.02.	Véracité des renseignements fournis dans votre demande.....	5
2.03.	Notre droit de mener des enquêtes sur vos antécédents et sur votre historique de conduite.....	6



2.04.	Quelle est la durée de l'abonnement?	6
3.0.	COMPTES D'ENTREPRISE ET PROFILS DE PAIEMENT D'ENTREPRISE.....	6
3.01.	Comptes d'entreprise	7
3.01(a).	Administrateur de compte.....	7
3.01(b).	Factures et paiements	7
3.02.	Profils de paiement pour usage professionnel.....	8
4.0.	EXIGENCES RELATIVES À L'ABONNEMENT	8
4.01.	Vous acceptez ces conditions générales, vous reconnaissez qu'elles peuvent être modifiées et vous vérifierez régulièrement si elles ont changé	8
4.02.	Vous acceptez les règles de stationnement et la grille tarifaire.....	9
4.03.	Vous possédez un permis de conduire valide.....	9
4.04.	Vous serez honnête avec SHARE NOW.....	9
4.05.	Vous respecterez en tout temps la loi et les règles de conduite sécuritaire	9
4.06.	Vous garderez confidentiels votre identifiant et vos renseignements de connexion.....	10
4.07.	Vous nous avertirez si quelque chose de majeur se produit.....	10
4.07(a).	Modification de vos renseignements personnels.....	11
4.07(b).	Domages	11
4.07(c).	Accidents et poursuites en justice	11
4.07(d).	Usage et accès non autorisés.....	12
4.07(e).	Modification de votre dossier de conduite	12
4.08.	Vous n'endommagerez ni ne volerez nos biens	12
4.09.	Vous renoncez à contester les droits de péage et les contraventions.....	13
4.10.	Vous ne laisserez jamais une autre personne conduire avec votre compte et vous ne vendrez jamais votre abonnement	13
4.11.	Vous conserverez dans votre dossier un mode de paiement que vous nous autorisez à utiliser pour la facturation	13



5.0.	UTILISER LE SERVICE ET LES VÉHICULES SHARE NOW	14
5.01.	Réserver un véhicule.....	14
5.02.	Utiliser un véhicule sans faire de réservation.....	14
5.03.	Commencer le trajet	15
5.04.	Ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire avec nos véhicules.....	15
5.05.	Mettre fin au trajet	16
5.05(a).	Qu’advient-il des objets que vous laissez dans nos véhicules ou nos établissements?	17
5.06.	Garder le véhicule propre	17
5.07.	Qu’en est-il du carburant?	18
6.0.	PAIEMENT DES FRAIS À SHARE NOW	18
6.01.	Forfaits de trajet	18
6.02.	Utilisation au mille/kilomètre et à la minute.....	19
6.03.	Frais.....	20
6.03(a).	Frais d’inscription.....	21
6.03(b).	Frais d’abonnement.....	21
6.03(c).	Frais de réservation	21
6.04.	Tenir à jour un profil de paiement.....	21
6.05.	Procédures de paiement.....	22
6.06.	Date limite pour contester les montants facturés	22
7.0.	SITUATIONS COUVERTES PAR LA POLICE D’ASSURANCE DE NOTRE FLOTTE	23
8.0.	PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D’INCIDENT, DE COLLISION OU D’ACCIDENT DANS UN DE NOS VÉHICULES	24
9.0.	NOUS POUVONS SURVEILLER NOS VÉHICULES – ET DONC VOUS – PENDANT QUE VOUS LES CONDUISEZ.....	25
10.0.	CONSÉQUENCES.....	25



10.01.	Non-respect des conditions générales	25
10.02.	Perte, endommagement et bris de nos biens	26
10.03.	Commettre un acte insensé ou illégal (ou les deux) à l'égard de notre véhicule	27
10.04.	Permettre à quelqu'un d'accéder à votre compte ou soupçonner quelqu'un d'y accéder sans autorisation	27
10.05.	Conserver notre véhicule pendant plus de 24 heures.....	28
10.06.	Omettre de nous payer de la façon convenue	28
10.07.	Omettre de maintenir vos renseignements à jour	28
10.08.	Nous tenir informés au sujet de votre abonnement et des dommages au véhicule	29
10.09.	Modifications à votre dossier de conduite	29
11.0.	CRÉDITS	29
12.0.	SUSPENSION OU ANNULATION DE L'ABONNEMENT	30
12.01.	Par nous	30
12.02.	Par vous.....	30
12.02(a).	Suspension	30
12.02(b).	Annulation.....	30
12.03.	Articles des présentes conditions générales qui survivent à l'annulation	31
13.0.	COMMUNIQUER AVEC VOUS.....	31
14.0.	RESTRICTIONS DE RESPONSABILITÉ.....	32
15.0.	INDEMNISATION ET PROMESSE D'ASSUMER NOS FRAIS	33
16.0.	DISPONIBILITÉ DES VÉHICULES ET ACCESSIBILITÉ DES SERVICES	34
17.0.	INTERDICTION D'INTENTER TOUTE POURSUITE OU DE PRENDRE PART À UNE ACTION COLLECTIVE CONTRE NOUS (SAUF SI VOUS RENONCEZ À L'APPLICATION DU PRÉSENT ARTICLE)	34
	Les articles 17 à 17.07 ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.	34



Les articles 17 à 17.07 ne s'appliquent pas aux différends dans le cadre desquels SHARE NOW soutient que vous lui devez de l'argent.	34
Les modalités des articles 17 à 17.07 s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi applicable.	34
17.01. Que se passe-t-il si nous avons un différend?	34
17.02. Accord relatif à l'arbitrage	35
17.03. Interdiction relative aux recours collectifs, aux actions dérivées et aux mesures de redressement non individualisées	35
17.04. Procédures d'arbitrage	35
17.05. Frais associés à l'arbitrage	36
17.06. Dissociabilité	37
17.07. Procédure de renonciation	37
18.0. CONSERVATION ET UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	37
18.01. Vous acceptez notre politique de confidentialité.....	37
18.02. Nous pouvons conserver tout renseignement confidentiel que nous obtenons à votre sujet	37
18.03. Nous pouvons partager vos renseignements lorsque le gouvernement nous en fait la demande	38
19.0. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	38
20.0. CHOIX DE LA LOI APPLICABLE ET DE LA COMPÉTENCE.....	38
21.0. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UN ÉTAT PRÉCIS	38
21.01. Résidents de la Californie.....	38
22.0. SHARE NOW PEUT CÉDER SES DROITS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES (MAIS VOUS NE POUVEZ PAS EN FAIRE AUTANT)	39
23.0. AUCUNE ACTION OU INACTION DE SHARE NOW NE CONSTITUE UNE RENONCIATION À SES DROITS.....	39
24.0. SI TOUTE PARTIE D'UN ARTICLE DES PRÉSENTES EST JUGÉE ILLÉGALE, LES ARTICLES RESTANTS DEMEURERONT CONTRAIGNANTS.....	39



25.0.	LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT DÉFINITIVES ET NE PEUVENT PAS ÊTRE MODIFIÉES (SAUF SI NOUS LES MODIFIONS, AUQUEL CAS NOUS VOUS EN AVISERONS).....	40
26.0.	COMMENT NOUS ENVOYER UN AVIS FORMEL	40
27.0.	VOUS PROMETTEZ, VRAIMENT ET SINCÈREMENT, QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT DOCUMENT ET QUE VOUS LE COMPRENEZ.	40



CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MEMBRES (VÉHICULES)

Bienvenue!

Avant de prendre le volant d'un de nos véhicules, vous devez d'abord devenir membre de SHARE NOW. Le processus pour vous inscrire à notre service et utiliser nos véhicules est simple et rapide, mais vous devez d'abord lire et accepter les présentes conditions générales d'utilisation des véhicules, la grille tarifaire SHARE NOW et les règles de stationnement. Les autres exigences qui s'appliquent sont décrites ci-dessous.

Vous êtes lié par *tout le contenu* de ce document, que ce soit au moment de vous inscrire, de devenir membre, d'utiliser notre service, de conduire nos véhicules ou d'utiliser nos sites Web ou nos applications. Nous nous sommes efforcés d'éviter le plus possible le jargon juridique; cependant, vous êtes responsable de comprendre et d'accepter ces conditions générales lorsque vous faites une demande d'inscription et chaque fois que vous montez à bord d'un de nos véhicules.

1.0. DESCRIPTION DU SERVICE ET DÉFINITIONS

Vous nous connaissez peut-être sous le nom de SHARE NOW ici en Amérique du Nord, mais notre dénomination sociale complète est cependant car2go Canada Itée au Canada et car2go NA, LLC aux États-Unis. Dans le présent document, nous parlerons de nous en utilisant les termes « SHARE NOW », « nous » et « notre/nos ». SHARE NOW offre à ses membres des services d'autopartage, et ce, à des particuliers et à des entités juridiques autorisées.

Avant d'utiliser les services ou les véhicules SHARE NOW, vous devez accepter ces conditions générales ainsi que tous les documents qui y sont mentionnés et obtenir le statut de membre.

Voici certaines définitions utilisées dans les présentes conditions générales :

1.01. Véhicule SHARE NOW ou véhicule

Ces termes désignent tout véhicule aux couleurs de SHARE NOW et toute pièce d'équipement ou tout accessoire installé à l'intérieur ou à l'extérieur de ce véhicule par SHARE NOW, ce qui comprend notamment les porte-vélo, les porte-skis, le lecteur du pare-brise et tout autre équipement technique.

1.02. Grille tarifaire

Chaque mention d'une grille tarifaire dans le présent document renvoie à la liste à jour des prix et frais SHARE NOW qui est accessible sur ou par le site www.share-now.com ou tout autre site Web SHARE NOW (le « site Web ») et par l'application officielle SHARE NOW pour téléphones intelligents (l'« application »). La grille tarifaire est incorporée par renvoi aux présentes conditions générales.



1.03. Zone desservie

Désigne une zone prédéterminée par SHARE NOW dans chacune de ses zones de service et qui constitue le seul endroit où il est possible de commencer et de terminer un trajet. La zone desservie comprend les stationnements désignés SHARE NOW qui figurent sur l'application, même s'ils peuvent être situés légèrement à l'extérieur de celle-ci. Tous les trajets doivent se terminer dans la zone desservie où ils ont commencé.

Par l'application, vous avez accès à des cartes des zones desservies actuelles, que SHARE NOW peut modifier à sa seule discrétion.

1.04. Facture

Désigne un document qui présente tous les prix, frais, taxes applicables et autres montants calculés par SHARE NOW et que le membre doit payer. Vous avez accès à vos factures en ouvrant une session sur le site Web.

1.05. Membre

Nous espérons que ce terme vous désigne!

Désigne plus généralement toute personne qui a) s'est inscrite pour devenir membre SHARE NOW en utilisant son permis de conduire valide, son adresse courriel, son adresse (les cases postales ne sont pas acceptées), son numéro de téléphone portable et un mode de paiement associé au titulaire du permis de conduire, qui b) dispose d'un téléphone intelligent (doté de la technologie Bluetooth); qui c) est approuvée comme membre par SHARE NOW, à sa seule discrétion, selon des critères conformes à la loi que celle-ci a retenus au moment de la demande; qui d) accepte les présentes conditions générales, la grille tarifaire et les règles de stationnement; et qui e) a activé son compte SHARE NOW.

Les membres sont aussi désignés par les termes « clients » ou « utilisateurs » dans l'application SHARE NOW, sur le site Web et dans la documentation marketing.

1.06. Zone sans véhicule

Il s'agit d'un endroit ou d'une zone où il est interdit à tout moment de conduire ou de stationner un véhicule. Sauf dans les situations où vous avez une permission écrite expresse de la part de SHARE NOW ou dans les cas décrits au prochain paragraphe, cette définition englobe aussi tout pays (et toute province du Canada) autre que celui où commence le trajet, tout chemin de terre ou hors route, toute zone interdite ou qui est inaccessible au public, de même que tout endroit où vous ne pouvez pas conduire légalement.

SHARE NOW permet maintenant les trajets transfrontaliers entre Seattle et Vancouver de même qu'entre Montréal et New York, à condition qu'un forfait de trajet soit choisi, que le trajet se termine dans la ville où il a commencé et que la durée du forfait soit respectée.



1.07. Règles de stationnement

Il s'agit des règles relatives au stationnement dans la zone desservie où se termine le trajet. Il est possible de consulter les règles de stationnement sur le site Web ou par le biais de l'application. SHARE NOW peut les modifier à sa seule discrétion, sans en aviser les membres.

1.08. Mode de paiement

Désigne toute carte de crédit, de débit ou prépayée dont vous pouvez vous servir et que vous autorisez SHARE NOW à utiliser pour vous facturer les frais, dépenses, dédommagements et autres montants que vous devez payer en vertu des présentes conditions générales ou par le fait de votre statut de membre ou de votre inscription pour le devenir.

SHARE NOW se réserve le droit d'imputer au membre une somme visant à vérifier la validité du mode de paiement, ou encore avant, pendant ou après un trajet, à hauteur du coût entier ou partiel du trajet prévu. Vous acceptez le recours au paiement anticipé et vous donnez à SHARE NOW la permission de facturer ce montant avant ou pendant un trajet, ou après un trajet pour tout solde dû, en utilisant le mode de paiement fourni.

1.09. Profil de paiement

Désigne un profil que vous créez pour autoriser les frais associés à votre statut de membre de SHARE NOW. Vous pouvez avoir plus d'un profil de paiement. Chacun d'eux doit cependant contenir au moins un mode de paiement valide.

1.10. Conditions générales

Les présentes conditions générales régissent la relation, les droits et les obligations qui existent entre SHARE NOW et ses membres. Il est possible de consulter les conditions générales sur le site Web et par le biais de l'application. SHARE NOW peut modifier les conditions générales, auquel cas elle en informe les membres.

1.11. Rayon de déplacement

Désigne la zone dans laquelle vous pouvez utiliser le véhicule, qui comprend un rayon d'environ 200 milles (ou de 300 kilomètres au Canada) (qui peut être modifié par SHARE NOW à sa seule discrétion) autour de la zone desservie. Le rayon de déplacement ne renferme jamais de zone sans véhicule. Si un véhicule sort du rayon de déplacement, SHARE NOW se réserve le droit de contacter le membre par téléphone ou de mettre fin à son trajet à distance.

Si SHARE NOW modifie le rayon de déplacement, ce changement figurera sur le site Web et dans l'application.



1.12. Forfait de trajet

Les services offerts par SHARE NOW sont généralement achetés sous forme de forfait. Celui-ci offre aux membres la possibilité, pour un prix fixe, d'utiliser un véhicule pendant une période continue et pour un kilométrage déterminé (le cas échéant).

1.13. Période du trajet ou trajet

Désigne la période écoulée entre le moment où un membre commence à utiliser un véhicule et le moment où il le stationne, le verrouille et met fin au trajet correctement dans la zone desservie, conformément à l'article 5.0 ci-dessous.

1.14. Permis de conduire valide

Désigne un permis de conduire qui autorise légalement un membre de conduire un véhicule sur le territoire où celui-ci doit être utilisé.

1.15. Lecteur de pare-brise

Désigne un appareil électronique à écran orienté vers l'extérieur et posé sur le bas du pare-brise du côté conducteur sur certains véhicules. Cet appareil affiche l'état du véhicule, les codes d'accès, les erreurs potentielles et d'autres renseignements. Pour les véhicules qui ne sont pas dotés d'un lecteur de pare-brise, toutes les fonctionnalités d'accès au véhicule passent par l'application.

1.16. L'application

L'application pour appareils mobiles fournit des renseignements au sujet des comptes de membre et des véhicules, et permet d'accéder aux véhicules SHARE NOW. L'application peut aussi indiquer (directement dans celle-ci ou par une intégration intégrale d'une autre application) l'emplacement et la façon d'accéder à d'autres solutions de mobilité.

SHARE NOW RENONCE À TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX SERVICES ET À LA TECHNOLOGIE FOURNIS PAR D'AUTRES FOURNISSEURS DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ, MÊME S'ILS SONT OFFERTS PAR L'APPLICATION OU INTÉGRÉS À CELLE-CI.

2.0. PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR DEVENIR MEMBRE SHARE NOW

Avant de devenir membre, vous devez présenter une demande d'inscription.

Le processus de demande est simple et rapide, mais SHARE NOW peut faire des vérifications à votre sujet pour voir si votre profil convient, notamment des recherches sur votre historique ou dossier de conduite, la vérification de votre identité et la validation du mode de paiement.

Il n'y a aucune garantie que vous deviendrez membre si vous en faites la demande. Vous acceptez que SHARE NOW puisse, à sa seule discrétion, vous refuser le statut de membre pour tout motif, toute exigence ou tout critère que ce soit. Vous acceptez aussi que SHARE NOW



ne soit pas dans l'obligation de vous communiquer ces exigences ou ces critères. Vous ne pouvez faire appel d'un refus de vous accorder le statut de membre.

2.0.(a). Permis de conduire internationaux

Vous pouvez présenter une demande d'inscription en utilisant un permis de conduire international (nous entendons par là un permis de conduire d'un pays autre que le Canada et les États-Unis). Cependant, en plus du processus d'inscription habituel, SHARE NOW vous obligera aussi à lui envoyer une photocopie de votre dossier de conduite délivré par le gouvernement de votre pays d'origine. Ce dossier de conduite doit avoir été délivré par un gouvernement dans les 30 derniers jours, il doit comprendre tous les renseignements relatifs au permis (nom du conducteur, numéro du permis, date d'expiration, etc.) et il doit présenter la totalité des contraventions, des infractions, des points d'inaptitude et des autres pénalités imposées au conducteur dans les trois dernières années. Si le dossier ne comporte aucune infraction de la sorte, il doit l'indiquer de façon explicite. S'il présente des infractions, il doit indiquer la date à laquelle elles se sont produites et leur cause. Veuillez prendre note que nous n'acceptons pas les certificats d'assurance comme substitut pour le dossier de conduite délivré par un gouvernement.

Si le dossier est dans une autre langue que le français ou l'anglais, nous pourrions vous demander d'en fournir une traduction certifiée.

Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas garantir que le statut de membre vous sera accordé, et vous acceptez que nous puissions vous refuser ce statut pour tout motif, à notre seule discrétion.

2.01. Comment présenter une demande d'inscription

Vous pouvez vous inscrire sur le site Web ou par le biais de l'application. Vous n'avez qu'à suivre les instructions, envoyer vos renseignements et signifier votre acceptation des présentes conditions générales et de la politique de confidentialité de SHARE NOW. Nous nous occupons du reste.

2.02. Vérité des renseignements fournis dans votre demande

Nous aurons besoin de certains renseignements à votre sujet avant de pouvoir vous accorder le statut de membre. Ceux-ci comprennent notamment l'information relative à votre permis de conduire, une photo de vous, une photo du recto et du verso de votre permis de conduire, votre mode de paiement, vos informations de paiement, des renseignements démographiques à jour, de même que des renseignements sur votre historique de conduite.

Nous vous prions de faire preuve d'honnêteté lorsque vous nous fournissez des renseignements pour votre inscription. Si nous nous apercevons que les renseignements fournis contiennent de fausses déclarations ou des inexactitudes, nous pouvons immédiatement annuler votre abonnement et retirer vos droits de conduite, et ce, à vos frais. Vous pourriez aussi subir d'autres conséquences (voir l'article 10.0 ci-dessous intitulé « Conséquences »). Nous comptons sur votre honnêteté.



2.03. Notre droit de mener des enquêtes sur vos antécédents et sur votre historique de conduite

En présentant une demande d'inscription, vous autorisez SHARE NOW ou un tiers mandaté par celle-ci à vérifier l'exactitude des renseignements personnels que vous fournissez et à passer en revue votre historique de conduite. Ces démarches comprennent notamment le fait pour SHARE NOW ou un tiers qu'elle a mandaté de demander votre historique de conduite, votre dossier de conduite ou un résumé de votre dossier de conduite à vous ou à des tiers, dont des organismes gouvernementaux.

De plus, en devenant membre, vous acceptez que SHARE NOW ait le droit de demander, de passer en revue et de vérifier votre dossier de conduite à tout moment et pour tout motif. SHARE NOW n'est en rien obligée de vous avertir avant que cette vérification soit effectuée. Dans le cas où SHARE NOW vérifie votre historique de conduite après que vous êtes déclaré responsable d'un accident impliquant un de nos véhicules, vous pourriez vous voir imposer des frais d'administration.

Cela étant, SHARE NOW n'a aucune obligation, que ce soit envers vous, les autres membres ou le public, de mener des enquêtes sur votre historique de conduite ou celui de tout autre membre.

2.04. Quelle est la durée de l'abonnement?

L'abonnement à SHARE NOW est bon pour la vie, sauf si le membre ou l'entreprise décide de l'annuler.

SHARE NOW peut annuler votre abonnement de façon unilatérale, à tout moment et pour tout motif. Elle risque de le faire si vous contrevenez d'une quelconque façon aux présentes conditions générales ou si vous lui faites, à elle ou à son assureur, de fausses déclarations.

Vous pouvez annuler votre abonnement à tout moment, mais dans ce cas, vous devrez payer à SHARE NOW tous les frais, dédommagements ou autres montants qui lui sont dus en vertu des présentes conditions générales ou relativement à votre abonnement.

De plus, certains articles des conditions générales demeurent en vigueur après l'annulation de l'abonnement, peu importe quelle partie met fin à l'abonnement. Votre obligation de paiement envers SHARE NOW subsiste après l'annulation de votre abonnement. (Voir l'article 12.0 ci-dessous intitulé « Suspension et résiliation de l'abonnement ».)

Même si vous annulez votre abonnement, SHARE NOW se réserve le droit de conserver vos renseignements personnels pour une durée de sept ans après la date de votre dernier paiement fait à celle-ci.

3.0. COMPTES D'ENTREPRISE ET PROFILS DE PAIEMENT D'ENTREPRISE

Vous pouvez utiliser SHARE NOW à des fins commerciales de deux façons : soit de façon individuelle en ajoutant un profil de paiement d'entreprise à votre compte personnel, ou bien en utilisant un compte d'entreprise. (Si votre entreprise n'a pas encore de compte, demandez



à un représentant de communiquer avec nous afin que nous l'aidions avec les différentes étapes de création d'un compte.)

3.01. Comptes d'entreprise.

Un compte d'entreprise est un compte enregistré sous le nom d'une entité juridique (une « entreprise membre »). Une fois qu'une entreprise membre a créé son compte d'entreprise, elle peut inviter d'autres membres SHARE NOW dans celui-ci. Les membres qui sont ainsi invités peuvent ensuite sélectionner le compte d'entreprise de l'entreprise membre au moment de choisir un véhicule pour un trajet de nature professionnelle. Tous les trajets, y compris les dépenses associées (à l'exception des coûts de péage et de remorquage attribués au compte du membre), qui sont faits avec un compte d'entreprise seront facturés en utilisant le mode de paiement désigné par l'entreprise membre.

Une entreprise qui souhaite se créer un compte doit présenter un formulaire de demande de compte d'entreprise à SHARE NOW. Celle-ci évalue ensuite la demande et l'accepte ou la refuse, à sa seule discrétion.

Sauf indication contraire, l'ensemble des présentes conditions générales s'applique aux entreprises membres et aux trajets effectués avec un compte d'entreprise.

3.01(a). Administrateur de compte.

Chaque entreprise membre doit désigner une personne qui agira comme personne-ressource principale pour le compte de celle-ci (l'« administrateur de compte »). Un administrateur de compte ne peut assumer cette fonction pour plus d'un compte d'entreprise. L'administrateur de compte peut accéder à « Mon compte » sur le site Web, menu à partir duquel il peut inviter des membres sur le compte d'entreprise ou en supprimer, voir les trajets effectués avec le compte, de même que consulter les factures et autres renseignements de base au sujet de l'entreprise membre. L'administrateur de compte peut demander à SHARE NOW que des privilèges administratifs (divers niveaux d'autorisation) soient octroyés à d'autres membres du compte de l'entreprise membre.

Il incombe à l'administrateur de compte (ou à son cessionnaire) d'assurer la surveillance de la conduite automobile et de toutes les autres activités effectuées relativement au compte d'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre et faire respecter toute restriction d'utilisation supplémentaire de l'entreprise membre (qui dépasse le cadre des présentes conditions générales). Pour un maximum de clarté, l'entreprise membre est l'unique responsable de toute utilisation abusive du compte d'entreprise (p. ex., utilisation personnelle), et tout différend relatif à une telle utilisation doit être résolu entre l'entreprise membre et le membre en question, et non avec SHARE NOW.

3.01(b). Factures et paiements.

Le premier jour de chaque mois, SHARE NOW envoie une facture aux entreprises membres pour les trajets effectués le mois précédent. Les entreprises membres paient les factures avec le mode de paiement fourni à SHARE NOW lors de la création du compte d'entreprise.



Cependant, si une entreprise membre désire créer un processus de facturation, SHARE NOW s'engage, sans garantie, à collaborer avec elle afin de trouver une solution.

Si SHARE NOW est incapable de traiter une facture avec le mode de paiement de l'entreprise membre et que le paiement n'est pas fait dans les 15 jours, elle peut suspendre le compte d'entreprise jusqu'à ce que toutes les sommes dues soient payées. De plus, SHARE NOW se réserve le droit de porter à tout moment (c.-à-d. à un autre jour que le premier du mois) l'ensemble du solde au compte de l'entreprise membre si celui-ci dépasse 5 000 \$, par le mode de paiement désigné.

3.02. Profils de paiement pour usage professionnel.

Si vous souhaitez utiliser votre compte personnel à des fins professionnelles, vous pouvez créer et sélectionner un profil de paiement professionnel. Vous pouvez ajouter un nouveau profil de paiement sur le site Web ou par le biais de l'application. Chaque fois que vous effectuez un trajet, vous choisirez le profil de paiement qui sera associé à l'ensemble de celui-ci (vous ne pouvez pas changer de profil de paiement une fois le trajet commencé).

Il est important de noter que tout crédit gagné ou octroyé ne peut être appliqué qu'au profil de paiement par défaut du membre, qui est généralement son profil individuel et non à un profil d'entreprise.

4.0. EXIGENCES RELATIVES À L'ABONNEMENT

Le statut de membre confère des avantages, mais il s'accompagne aussi d'un certain nombre d'exigences. Veuillez en prendre connaissance attentivement.

Chaque énoncé ci-dessous constitue une déclaration formelle que vous faites à SHARE NOW et qui engage votre responsabilité. Veuillez respecter cet engagement, et soyez conscient que tout manquement par rapport aux exigences qui suivent entraînera probablement des conséquences. (Voir l'article 10.0 ci-dessous intitulé « Conséquences ».)

4.01. Vous acceptez ces conditions générales, vous reconnaissez qu'elles peuvent être modifiées et vous vérifierez régulièrement si elles ont changé

Quand vous faites une demande d'abonnement auprès de nous ou que vous commencez un trajet dans un de nos véhicules, vous devez accepter les présentes conditions générales. Chaque fois que vous les acceptez, vous devenez partie à un contrat ayant force obligatoire. Si vous habitez ou conduisez aux États-Unis d'Amérique, ce contrat vous lie à car2go NA, LLC. Si vous habitez ou conduisez au Canada, ce contrat vous lie à car2go Canada Ltée.

Vous acceptez que ces conditions générales puissent changer, mais que seule SHARE NOW puisse les modifier de façon unilatérale. Vous consentez à tout changement aux conditions générales par SHARE NOW si vous continuez à utiliser les services de cette dernière. Vous conservez toujours le choix d'annuler votre abonnement SHARE NOW si vous refusez d'accepter les nouvelles conditions générales.



Si SHARE NOW apporte un changement aux présentes conditions générales, elle vous en avisera par une méthode raisonnable; vous demeurez tout de même responsable de vérifier de façon régulière le site Web ou l'application et d'en lire la version la plus récente afin de vous assurer d'être à jour. Vous acceptez qu'un avis de modification des conditions générales soit réputé vous avoir été transmis et avoir été reçu à la première des occurrences suivantes après la modification : votre visite du site Web, votre utilisation de l'application, votre utilisation d'un véhicule ou la réception d'un courriel de SHARE NOW à cet effet.

La version à jour des conditions générales est accessible sur le site Web et dans l'application.

4.02. Vous acceptez les règles de stationnement et la grille tarifaire

Ce n'est qu'après avoir lu les présentes conditions générales, la grille tarifaire et les règles de stationnement, qui sont toutes accessibles sur le site Web et dans l'application, que vous pouvez utiliser un véhicule. Ce sont ces documents qui régissent, à tout moment, l'utilisation que vous faites d'un véhicule ou du service de SHARE NOW.

4.03. Vous possédez un permis de conduire valide

Cela peut vous paraître élémentaire, mais pour devenir membre, vous devez être titulaire d'un permis de conduite valide dans tous les territoires où vous prévoyez utiliser un véhicule.

Gardez à l'esprit que ce n'est pas SHARE NOW qui doit s'assurer que vous êtes légalement capable de conduire; il s'agit de votre responsabilité. Le fait que SHARE NOW vous donne accès à ses véhicules, en fonction des renseignements que vous lui avez fournis, ne signifie pas qu'elle vous garantit que la loi vous autorise à conduire à cet endroit. Nous nous fions plutôt à ces renseignements et documents que vous nous avez fournis.

Vous acceptez aussi d'avoir en votre possession, pour tout trajet, votre permis de conduire valide et de respecter les restrictions imposées par celui-ci.

4.04. Vous serez honnête avec SHARE NOW

Votre honnêteté est essentielle pour nous. Nous vous confions nos véhicules, après tout.

C'est pour cette raison que vous acceptez de ne jamais faire de déclarations inexactes ou trompeuses et de ne jamais cacher de faits ou de renseignements importants à SHARE NOW, à nos sociétés affiliées, à notre centre d'appels et à notre assureur, que ce soit directement ou par l'entremise d'un tiers. Vous devez toujours nous dire toute la vérité.

4.05. Vous respecterez en tout temps la loi et les règles de conduite sécuritaire

Vous acceptez de respecter la loi en tout temps pendant que vous utilisez notre service, que vous conduisez nos véhicules, que vous naviguez sur notre site Web ou que vous utilisez notre application.

Vous n'utiliserez en aucun cas un de nos véhicules, produits ou services pour commettre un crime ou d'une façon liée à une activité criminelle.



Vous ne conduirez jamais un véhicule dans une zone sans véhicule.

Vous ne conduirez jamais avec le compte d'un autre membre ni n'y accéderez, même si vous avez reçu sa permission pour le faire.

Vous consacrerez toujours l'attention, le temps et les efforts nécessaires pour vous familiariser avec les lois du territoire où vous conduisez nos véhicules, et vous les respecterez en tout temps.

Vous promettez aussi de vous conformer aux exigences de conduite ci-dessous. (Voir l'article 5.04 ci-dessous intitulé « Ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire avec notre véhicule ».)

4.06. Vous garderez confidentiels votre identifiant et vos renseignements de connexion

Une fois votre inscription effectuée, vous devrez choisir un NIP. Celui-ci doit demeurer secret, même auprès d'autres membres. Vous promettez de ne jamais communiquer votre NIP.

Il vous est strictement interdit de donner, de prêter ou de vendre un accès aux véhicules, à l'application ou à votre identifiant, quel que soit le motif. Vous acceptez de ne jamais agir de la sorte.

Vous acceptez aussi de garder secret et en sécurité tout autre renseignement d'identification, dont les mots de passe.

4.07. Vous nous avertirez si quelque chose de majeur se produit

Vous vous engagez à aviser SHARE NOW si un véhicule que vous avez réservé ou que vous conduisez est endommagé (sans égard au moment du dommage ou de votre responsabilité envers celui-ci), si vous êtes témoin d'un accident ou êtes impliqué dans un accident concernant un véhicule, ou que vous prenez connaissance d'une utilisation abusive d'un véhicule. Il est d'une extrême importance que vous nous en informiez.

Vous vous engagez aussi à nous le faire savoir si un événement qui survient peut avoir une incidence sur votre statut de membre, par exemple un incident qui a des répercussions sur votre permis ou votre dossier de conduite.

L'obligation d'aviser SHARE NOW de ces événements s'applique que vous soyez au volant d'un véhicule ou non au moment en question, et peu importe à qui revient la responsabilité de ce qui s'est passé.

Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements supplémentaires au sujet de la responsabilité de nous aviser.



4.07(a). Modification de vos renseignements personnels

Nous devons être mis au courant chaque fois que vos renseignements personnels sont modifiés de façon importante.

Vous acceptez d'aviser SHARE NOW immédiatement si votre nom, votre adresse, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone, votre permis de conduire ou vos informations sur le paiement changent.

Le courrier électronique est notre moyen de prédilection pour vous informer des changements aux services ou vous envoyer des nouvelles. Cependant, nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par notification poussée si nous devons vous joindre pendant que vous effectuez un trajet ou pour vous aviser d'une situation urgente. Voilà pourquoi il est crucial que nous ayons en main vos renseignements à jour.

Veuillez noter que SHARE NOW n'est pas responsable des frais qui pourraient être facturés au membre par son fournisseur de téléphonie mobile pour la réception de messages texte ou d'appels.

4.07(b). Dommages

Avant de commencer un trajet, vous devez immédiatement aviser SHARE NOW de tout signe de défaillance, de dommage ou de problème avec le véhicule, son équipement ou ses appareils technologiques, dont le lecteur de pare-brise et le porte-clé. N'oubliez pas que si vous ne signalez pas un tel dommage, vous serez probablement tenu responsable de celui-ci, et vous acceptez que SHARE NOW puisse réparer ou nettoyer le véhicule, son équipement ou ses appareils technologiques à vos frais.

Si vous endommagez de quelque façon un véhicule, son équipement ou ses appareils technologiques, vous devez immédiatement en informer SHARE NOW. Nous vous répétons que vous serez tenu responsable de tout dommage que causez, jusqu'à concurrence de la valeur totale du véhicule, et vous devrez aussi payer les frais associés, notamment pour le nettoyage, le remorquage, la perte d'usage, les frais administratifs et les montants payables à des entreprises de récupération.

4.07(c). Accidents et poursuites en justice

Pendant que vous êtes membre SHARE NOW, si vous êtes impliqué dans un accident au volant d'un véhicule, que ce soit celui d'un véhicule SHARE NOW ou autre, vous devez nous en aviser immédiatement. Cette règle vise tous les accidents et les collisions mineures dans lesquels un véhicule heurte un objet, un nid-de-poule, une personne ou un autre véhicule, sans égard à l'importance perçue des dommages ou de la gravité de l'accident pour les personnes ou les biens impliqués. Si SHARE NOW ou son assureur vous en fait la demande, vous acceptez de fournir une copie de toute contravention, de tout rapport de police ou de tout autre document que vous avez en votre possession relativement à l'accident.



Vous aviserez aussi immédiatement les services de police et d'urgence de tout accident pour lequel vous étiez au volant d'un véhicule. Vous acceptez d'aviser SHARE NOW immédiatement après avoir contacté les services de police et d'urgence.

De plus, si vous êtes poursuivi en justice pour votre utilisation d'un véhicule, en lien ou non avec un accident ou une collision, vous devez nous en informer immédiatement.

4.07(d). Usage et accès non autorisés

Vous devez informer SHARE NOW immédiatement si vous permettez à quelqu'un d'autre d'accéder à votre compte, si vous soupçonnez qu'un tiers non autorisé l'utilise ou si vous croyez que la sécurité du compte a été compromise. Nous refusons toute responsabilité pour les gestes ou omissions de personnes ou de tiers non autorisés.

Si vous croyez que votre mode d'accès, votre téléphone intelligent, votre carte de stationnement, votre NIP, votre mot de passe ou vos informations de connexion sont compromis, perdus ou ont été volés, vous devez immédiatement en informer SHARE NOW pour que nous puissions vous protéger, et aussi protéger nos véhicules.

Si vous permettez à une autre personne de conduire en utilisant votre compte, nous annulerons votre abonnement. Vous serez aussi tenu responsable de tout dommage que ce conducteur a causé, que ce soit au véhicule lui-même ou à des biens de tiers. Cette infraction pourrait aussi entraîner d'autres conséquences (voir l'article 10.0 ci-dessous intitulé « Conséquences »).

4.07(e). Modification de votre dossier de conduite

Vous acceptez d'aviser immédiatement SHARE NOW si vous recevez un constat d'infraction pour toute violation des règles de conduite et dès que vous êtes impliqué dans un accident, peu importe le véhicule que vous conduisez. Pour un maximum de clarté, cette obligation ne se rapporte pas uniquement aux contraventions et infractions liées à la conduite d'un véhicule SHARE NOW.

Vous acceptez de nous informer chaque fois que votre dossier de conduite est modifié. Vous acceptez aussi d'offrir votre collaboration si des renseignements supplémentaires au sujet de votre dossier de conduite vous sont demandés, ce qui peut comprendre des vérifications de votre historique de conduite et d'autres demandes faites par SHARE NOW à un tiers ou au nom d'un tiers.

4.08. Vous n'endommagerez ni ne volerez nos biens

Vous acceptez de ne pas endommager les biens de SHARE NOW, de ne pas les altérer, de ne pas en faire un usage interdit et de ne pas les voler, de façon intentionnelle ou autre. Cette interdiction s'applique à nos véhicules, à tout ce qui est attaché à ceux-ci, à notre site Web, à notre application et à tout autre matériel d'accès ou appareil que nous mettons à votre disposition. De plus, vous acceptez de ne pas essayer de faire l'ingénierie inverse ou autre



utilisation de notre technologie, de notre propriété intellectuelle et de nos marques de commerce.

C'est dans votre intérêt, et dans le nôtre, que vous déclariez les dommages. Si un dommage à un véhicule ou une pièce d'équipement est signalé, le dernier membre à avoir utilisé le véhicule sera présumé avoir causé le dommage, et en sera probablement tenu responsable. Pour résumer, si vous ne déclarez pas le dommage, vous pourriez en être tenu responsable.

4.09. Vous renoncez à contester les droits de péage et les contraventions

Vous êtes responsable de tout péage, frais ou contravention qui s'applique pendant un trajet effectué avec votre compte ou relativement à celui-ci (ce qui comprend la situation où vous permettez à un tiers d'accéder à un véhicule). Vous acceptez de payer ces montants, et convenez que nous puissions utiliser votre mode de paiement pour porter à votre compte la totalité du montant en question, tous les frais de traitement ainsi que les frais administratifs applicables de SHARE NOW. Voir la grille tarifaire pour en apprendre davantage.

Vous renoncez aussi à contester les droits de péage, frais et contraventions qui s'appliquent pendant un trajet effectué avec votre compte ou relativement à celui-ci (ce qui comprend la situation où vous permettez à un tiers d'accéder à un véhicule). Si nécessaire et sur demande, vous signerez tout document attestant de la renonciation, de la prise en charge ou de la cession de vos droits et obligations relativement aux droits de péage, frais ou contraventions en question. Vous acceptez aussi que nous puissions transférer à votre compte la responsabilité de payer une contravention, des droits de péage et des frais de remorquage. Cette règle englobe tous les droits de péage, frais et contraventions qui s'appliquent pendant que vous utilisez un véhicule avec un compte d'entreprise.

4.10. Vous ne laisserez jamais une autre personne conduire avec votre compte et vous ne vendrez jamais votre abonnement

Seuls les membres sont autorisés à utiliser ou conduire nos véhicules, et ils ne peuvent le faire qu'en conformité avec les présentes conditions générales et avec leur propre compte. Vous acceptez de ne jamais permettre à une autre personne, qu'elle soit membre ou non, de conduire un de nos véhicules avec votre compte. De plus, vous acceptez de ne jamais vendre votre abonnement ou votre accès à nos véhicules. Si vous laissez une autre personne conduire un véhicule avec votre compte ou si vous vendez votre abonnement, vous serez tenu responsable de tous les frais, de toutes les dépenses et de tous les dommages occasionnés par l'entremise de votre compte.

Il est aussi important de noter que nous ne communiquerons avec aucune personne agissant en votre nom, sauf si nous avons une obligation légale de le faire.

4.11. Vous conserverez dans votre dossier un mode de paiement que vous nous autorisez à utiliser pour la facturation

Pour devenir membre de SHARE NOW et conserver ce statut, vous devez associer à votre compte un mode de paiement valide en tout temps et qui correspond au nom qui figure sur



le permis de conduire fourni. Vous acceptez que SHARE NOW ait toujours le droit d'utiliser ce mode de paiement pour vous facturer les frais qui découlent du processus d'inscription, les frais qui sont liés à des dépenses de trajet et tous les autres frais, coûts, dommages-intérêts, dépenses ou montants de préautorisation permis en vertu des présentes conditions générales.

Vous devez maintenir un mode de paiement valide, et au solde suffisant, dans votre dossier SHARE NOW en tout temps pendant que vous êtes membre. Même si votre abonnement prend fin, vous autorisez SHARE NOW à utiliser le mode de paiement pour vous facturer les montants que vous lui devez relativement à votre abonnement.

Vous acceptez que SHARE NOW puisse donner à une personne le mandat de recouvrer tous frais impayés associés à votre compte.

5.0. UTILISER LE SERVICE ET LES VÉHICULES SHARE NOW

Le service SHARE NOW est pratique et simple à utiliser. Vous n'avez qu'à localiser un véhicule que vous souhaitez utiliser. Vous pouvez le réserver, si vous le souhaitez. Utilisez l'application pour entrer dans le véhicule. Prenez le volant et conduisez-le dans les zones permises. Retournez-le dans la zone desservie, conformément aux règles de stationnement. C'est aussi simple que ça!

Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements supplémentaires au sujet des restrictions qui s'appliquent à notre service ainsi que certaines règles concernant votre utilisation des véhicules.

5.01. Réserver un véhicule

Vous pouvez réserver un véhicule dans l'application de façon à empêcher quelqu'un de le prendre avant vous.

Même si votre trajet ne débute pas tout de suite, le véhicule ne sera pas disponible pour les autres membres à partir du moment de la réservation. En conséquence, SHARE NOW pourrait vous imposer de payer des frais pour faire ou prolonger une réservation, ou alors si vous annulez votre réservation sans utiliser le véhicule. Voir la grille tarifaire pour en apprendre davantage.

5.02. Utiliser un véhicule sans faire de réservation

Vous n'êtes pas du tout obligé de faire une réservation. Vous pouvez tout simplement vous rendre à un véhicule disponible et commencer un trajet directement.

Cependant, prenez note que vous pouvez uniquement déverrouiller et utiliser un véhicule qui est affiché comme disponible dans l'application. Si vous trouvez un véhicule qui n'y apparaît pas, il est hors service ou réservé par un autre membre.



5.03. Commencer le trajet

Une fois rendu au véhicule que vous souhaitez utiliser, que vous l'ayez réservé ou non, inspectez-le afin de relever tout dommage ou toute saleté excessive, et avisez SHARE NOW de tout problème de la sorte. Si vous ne signalez pas à SHARE NOW un dommage ou de la saleté excessive, vous pourriez en être tenu responsable lorsque le prochain membre nous en avisera, et ce, que vous ayez causé le problème ou non.

Vous accédez au véhicule grâce à l'application. Un trajet commence après que vous avez identifié le véhicule, puis suivi les étapes indiquées et cliqué sur le bouton « start rental » (commencer la location) dans l'application.

5.04. Ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire avec nos véhicules

Même si nous vous laissons utiliser nos véhicules, ceux-ci nous appartiennent. Nous vous prions de ne pas endommager nos véhicules, de ne pas être impliqué dans une collision avec nos véhicules et de ne pas en faire un usage abusif. Si vous ne respectez pas cette règle, vous pourriez subir des conséquences (voir l'article 10.0 ci-dessous intitulé « Conséquences »).

Ce que vous pouvez faire avec nos véhicules, en revanche? Les conduire, bien évidemment! Sentez-vous à l'aise de conduire nos véhicules partout où vous le voulez dans le rayon de déplacement, à l'exception des zones sans véhicule. Si vous avez notre permission écrite préalable, vous pouvez voyager avec un de nos véhicules hors du rayon de déplacement, et nous en serons avertis le cas échéant (voir l'article 9.0 ci-dessous intitulé « Nous pouvons surveiller les déplacements de nos véhicules – et les vôtres »). Vous ne serez cependant pas remboursé pour tous déplacements et ravitaillements effectués hors du rayon de déplacement.

Vous pouvez transporter le nombre sécuritaire de passagers que vous voulez dans le véhicule, soit un par ceinture de sécurité. Lorsque vous retournez le véhicule, vous pouvez le stationner n'importe où dans la zone desservie où le trajet a été amorcé, tant que vous respectez les règles de stationnement.

Il existe bien évidemment certaines restrictions pour l'utilisation de nos véhicules. De façon générale, vous devez conduire à la fois prudemment et dans le respect des lois. Un véhicule ne peut être utilisé pendant plus de 24 heures, sauf si nous avons approuvé votre trajet par écrit à l'avance et que vous avez choisi un forfait de trajet pour une durée plus longue. Bien que nous ne soyons jamais responsables de ce que vous faites dans nos véhicules (voir l'article 14.0 ci-dessous intitulé « Restrictions de responsabilité »), nous exigeons de nos membres qu'ils respectent toutes les règles applicables à la voie publique, et plus généralement l'ensemble des lois. Voici certaines consignes plus précises que vous devez garder à l'esprit. N'oubliez pas que nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler votre abonnement et de mettre fin à votre trajet à vos frais si vous êtes imprudent ou que vous manquez de courtoisie au volant, et pas uniquement si vous contrevenez aux règles suivantes.

1. **Interdiction totale de consommer des boissons alcoolisées ou des substances contrôlées avant ou pendant la conduite de nos véhicules, le fait d’y prendre place ou le faire de s’asseoir sur ceux-ci. Interdiction totale. Aucune exception. Même pour un verre ou deux (sans blague).**
2. **Interdiction de consommer, avant de prendre le volant ou pendant la conduite, toute substance ou tout médicament, sans égard à sa légalité, qui pourrait avoir une incidence sur votre capacité à conduire.**
3. **Interdiction de conduire hors route ou dans une zone sans véhicule.**
4. **Interdiction de conduire à une vitesse excessive, de faire de la course ou de faire des cascades avec le véhicule.**
5. **Interdiction de laisser quelqu’un utiliser votre compte pour conduire.**
6. **Interdiction d’utiliser un de nos véhicules pour faire des livraisons, sauf si vous utilisez un profil de paiement d’entreprise ou un compte d’entreprise.**
7. **Interdiction d’utiliser nos véhicules pour offrir des services d’autopartage, de taxi, de limousine ou d’autres formes de transport de personnes rémunéré.**
8. **Interdiction d’envoyer des messages texte en conduisant.**
9. **Interdiction de faire monter un animal de compagnie dans nos véhicules, à l’exception des animaux d’assistance et des animaux confinés dans une cage approuvée.**
10. **Interdiction de fumer ou de vapoter dans nos véhicules.**
11. **Interdiction de transporter des matières explosives ou inflammables dans nos véhicules.**
12. **Interdiction de transporter un objet dont la taille ou le poids dépasse la capacité du véhicule, ou qui dépasse de l’habitacle par une fenêtre, par une porte ou par le hayon.**
13. **Interdiction de réparer ou de modifier nos véhicules. Nous nous en occupons. Cette règle comprend le fait de démarrer une batterie à plat et de regonfler ou de changer un pneu crevé.**
14. **Interdiction de mettre du diesel dans le réservoir de carburant; utilisez toujours le bon type de carburant (indice d’octane minimum de 91 %).**
15. **Interdiction de retirer du véhicule quelque objet que ce soit que vous n’y avez pas apporté, sauf s’il s’agit de déchets. Cette règle comprend l’équipement SHARE NOW et tout autre appareil, les données des systèmes électroniques, les documents et les décalques, ainsi que les effets personnels laissés par les autres membres.**
16. **Interdiction d’utiliser le véhicule à des fins de remorquage.**
17. **Interdiction de faire remorquer ou mettre en fourrière nos véhicules. Interdiction d’essayer de récupérer nos véhicules dans une fourrière.**

5.05. Mettre fin au trajet

Après le début d’un trajet, vous continuez à engager des frais jusqu’à ce que le véhicule soit retourné dans la zone desservie et que vous mettiez fin au trajet de la façon prévue dans cette section.



Pour terminer un trajet, vous devez stationner le véhicule dans la zone desservie en vous conformant aux règles de stationnement. Une fois le véhicule stationné, vous devez vous assurer que la clé et la carte de stationnement, le cas échéant, ont été remises sur leur support dans le véhicule, que les fenêtres, les portes et le toit ouvrant sont fermés, et que les lumières dans l'habitacle sont éteintes.

Après cette étape, vous pouvez mettre fin au trajet avec l'application. Le trajet n'est terminé que si le lecteur de pare-brise ou l'application indique que c'est le cas et que le véhicule est verrouillé.

Si vous ne pouvez pas terminer vous-même le trajet, peu importe la raison, vous devez communiquer avec SHARE NOW par téléphone afin que nous puissions mettre fin au trajet à distance et vous fournir une confirmation et des instructions pour sortir du véhicule. Si vous laissez un véhicule déverrouillé parce que vous n'avez pas correctement terminé un trajet, vous serez tenu responsable de tout dommage à ce véhicule et de tous frais entraînés par un trajet non autorisé, ainsi que des coûts associés à la période pendant laquelle le véhicule est assigné à votre compte.

SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin à un trajet à distance pour tout motif, notamment si nous tentons sans succès de vous joindre au sujet d'un trajet en cours (autrement dit, répondez à nos appels ou rappelez-nous rapidement dans une telle situation, entendu?).

5.05(a). Qu'advient-il des objets que vous laissez dans nos véhicules ou nos établissements?

Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages liés aux objets que vous laissez dans nos véhicules ou nos établissements, même s'ils sont en notre possession et peu importe qui porte le blâme.

Veuillez faire en sorte de ne rien laisser dans nos véhicules après un trajet. Vous acceptez que si nous trouvons un objet oublié dans un de nos véhicules, nous ayons le droit de le garder ou de nous en défaire. Vous reconnaissez aussi que nous n'avons aucune obligation de vous aviser dans une telle situation ou de retirer de la circulation un véhicule pour vous permettre de récupérer vos objets ou de vérifier s'ils s'y trouvent.

Pour résumer, si vous oubliez un objet dans un de nos véhicules, vous pourriez ne jamais le retrouver; c'est pour cette raison que vous et vos passagers devez vous assurer de partir avec tous vos biens à la fin d'un trajet.

5.06. Garder le véhicule propre

C'est sans doute une évidence, mais nous comptons sur vous pour que nos véhicules demeurent propres. Puisqu'un autre membre peut venir prendre le véhicule immédiatement après votre trajet, vous acceptez de vous assurer qu'il ne se retrouve pas à devoir conduire un véhicule en désordre, sale ou malodorant. Vous acceptez de laisser le véhicule aussi propre que quand vous avez commencé votre trajet – et idéalement plus propre encore!



5.07. Qu'en est-il du carburant?

SHARE NOW paye pour le carburant que vous utilisez dans le rayon de déplacement, parfois sous forme de crédit.

Si le réservoir de carburant du véhicule doit être rempli et que vous vous trouvez dans le rayon de déplacement, vous devez faire le plein vous-même, avec de l'essence à indice d'octane minimum de 91 %. SHARE NOW vous remboursera dans les 30 jours après avoir reçu votre reçu. (Aimez-vous les jeux de mots autant que nous?) Veuillez noter que si vous remplissez le réservoir d'un véhicule avec de l'essence dont l'indice d'octane est inférieur à 91 %, que ce soit intentionnellement ou par erreur, SHARE NOW se réserve le droit d'exiger de vous le remboursement de tous frais associés à un dommage au véhicule causé par l'usage d'un carburant non conforme.

Si vous conduisez un véhicule en dehors du rayon de déplacement (ce qui comprend les zones sans véhicule), vous êtes responsable de payer le carburant et tous les frais nécessaires pour retourner le véhicule dans la zone desservie, ce qui peut notamment inclure des réparations, des services de remorquage et la perte d'usage du véhicule.

6.0. PAIEMENT DES FRAIS À SHARE NOW

Les services SHARE NOW sont un moyen économique et rapide de vous déplacer, mais ils ne sont pas gratuits. En vous inscrivant à SHARE NOW et en utilisant nos véhicules, vous acceptez de payer tous les frais découlant de votre abonnement et de l'utilisation de nos services, conformément aux prix en vigueur au début de votre trajet et à la grille tarifaire. Les prix et frais applicables aux membres avec un compte d'entreprise pourraient être différents. Les prix pourraient aussi varier selon le type de véhicule, la zone desservie, l'endroit où un trajet commence et se termine dans la zone desservie, la distance parcourue, et l'heure et le jour de la semaine. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir de plus amples renseignements. L'application affichera au début de chaque trajet tous les prix ou frais applicables à celui-ci, dans la mesure où ceux-ci sont connus à l'avance.

6.01. Forfaits de trajet

Si vous choisissez un forfait de trajet, celui-ci commence dès le début de votre trajet et prend fin lorsque vous suivez la procédure pour terminer le trajet conformément aux règles de stationnement. Cette règle s'applique en tout temps, peu importe vos mésaventures ou l'état de la circulation. Le compteur continue de tourner jusqu'à ce que vous retourniez le véhicule dans la zone desservie et que vous mettiez fin au trajet de façon conforme. Lorsque vous vous procurez un forfait de trajet, vous acceptez que le prix ne puisse pas vous être remboursé, même si vous n'utilisez pas le véhicule pour toute la durée prévue (ou que vous ne l'utilisez pas du tout). Toutefois, si vous dépassez les limites prévues par le forfait de trajet que vous avez acheté, vous devrez payer les frais à la minute et ceux associés au type de véhicule. Certains forfaits de trajet pourraient prévoir des restrictions quant au millage (ou au kilométrage au Canada), et si vous les dépassez, vous vous verrez imposer des frais de dépassement de la limite de millage ou de kilométrage. Certains autres forfaits ne comprennent pas de kilométrage, et nous vous facturerons des frais supplémentaires pour



chaque mille ou kilomètre parcouru dans le cadre de celui-ci. Ces frais et les taxes s'additionnent aux tarifs du forfait de trajet.

Certains des forfaits de trajet de SHARE NOW pourraient être de longue durée et être régis par les modalités décrites au paragraphe précédent. Cependant, ces trajets pourraient exiger un paiement anticipé pour la totalité du montant avant le début du trajet longue durée. Ce paiement anticipé ne sera en aucun cas remboursable, que ce soit en totalité ou en partie, même si vous terminez votre trajet avant la fin prévue du forfait ou que vous annulez ce dernier.

Finalement, veuillez aussi prendre note que le coût d'un forfait de trajet peut varier selon l'heure, le jour de la semaine, la zone desservie, l'endroit dans la zone desservie où le trajet commence et se termine, et le type d'abonnement. L'application vous indiquera, au début de chaque trajet, les prix et les restrictions qui s'appliquent aux forfaits de trajet offerts dans votre ville.

SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin à des trajets qui dépassent les paramètres du forfait choisi, ou après 24 h dans le cas d'un trajet auquel s'applique le tarif à la minute.

6.02. Utilisation au mille/kilomètre et à la minute

Utilisation d'un véhicule au mille (ou au kilomètre)

Vous pourriez avoir l'option de payer pour l'utilisation au mille (ou au kilomètre) pour votre trajet, en fonction du jour et de l'heure, du véhicule, de la zone desservie et de l'endroit dans celle-ci où le trajet commence et se termine. Dès que vous commencez la location, les frais commencent à s'appliquer, et ils ne s'arrêtent que lorsque vous avez stationné le véhicule conformément aux règles de stationnement et que vous avez mis fin à votre trajet. Comme dans le cas d'un forfait, l'ensemble du trajet vous sera facturé, peu importe vos mésaventures ou l'état de la circulation. Le compteur continue de tourner jusqu'à ce que vous retourniez le véhicule dans la zone desservie et que vous mettiez fin au trajet de façon conforme.

Consultez l'application avant chaque trajet pour connaître le tarif en vigueur par mille (ou par kilomètre) pour l'heure, le jour de la semaine, le véhicule, la zone desservie où vous comptez effectuer un trajet et l'endroit dans celle-ci où le trajet commence ou se termine. Contrairement aux forfaits de trajet, une limite de kilométrage pourrait être en vigueur pour les trajets effectués avec une tarification au mille (ou au kilomètre). SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin aux trajets de plus de 24 heures qui ne sont pas effectués dans le cadre d'un forfait de trajet.

Utilisation d'un véhicule à la minute

Vous pourriez avoir l'option de payer pour l'utilisation à la minute pour votre trajet, en fonction du jour et de l'heure, du véhicule, de la zone desservie et de l'endroit où le trajet commence et se termine. Dès que vous commencez la location, les frais commencent à s'appliquer, et ils ne s'arrêtent que lorsque vous avez stationné le véhicule conformément aux règles de stationnement et que vous avez mis fin à votre trajet. Comme dans le cas d'un



forfait, l'ensemble du trajet vous sera facturé, peu importe vos mésaventures ou l'état de la circulation. Le compteur continue de tourner jusqu'à ce que vous retourniez le véhicule dans la zone desservie et que vous mettiez fin au trajet de façon conforme.

Consultez l'application avant chaque trajet pour connaître le tarif en vigueur par minute pour l'heure, le jour de la semaine, le véhicule, la zone desservie où vous comptez effectuer un trajet et l'endroit dans celle-ci où le trajet commence ou se termine. Une limite de kilométrage et une durée maximale de 24 heures s'appliquent aussi aux trajets pour lesquels s'applique la tarification à la minute, ce qui n'est pas le cas avec un forfait de trajet. SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin aux trajets de plus de 24 heures qui ne sont pas effectués dans le cadre d'un forfait de trajet.

Si vous ne choisissez pas un forfait de trajet, votre trajet vous sera facturé en fonction du tarif par minute applicable pour le jour, l'heure, le véhicule et l'endroit.

Utilisation combinée au mille/kilomètre et à la minute

Vous pourriez avoir l'option de payer pour l'utilisation combinée au mille (ou au kilomètre au Canada) et à la minute pour votre trajet, en fonction du jour et de l'heure, du véhicule, de la zone desservie et de l'endroit dans celle-ci où votre trajet commence et se termine. Dès que vous commencez la location, les frais commencent à s'appliquer, et ils ne s'arrêtent que lorsque vous avez stationné le véhicule conformément aux règles de stationnement et que vous avez mis fin à votre trajet. Comme dans le cas d'un forfait, l'ensemble du trajet vous sera facturé, peu importe vos mésaventures ou l'état de la circulation. Le compteur continue de tourner jusqu'à ce que vous retourniez le véhicule dans la zone desservie et que vous mettiez fin au trajet de façon conforme.

Consultez l'application avant chaque trajet pour connaître le tarif en vigueur pour l'heure, le jour de la semaine, le véhicule, la zone desservie où vous comptez effectuer un trajet et l'endroit dans celle-ci où le trajet commence ou se termine. Une limite de millage (ou de kilométrage) et une durée maximale de 24 heures s'appliquent aussi aux trajets qui sont faits, ce qui n'est pas le cas avec un forfait de trajet. SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin aux trajets de plus de 24 heures qui ne sont pas effectués dans le cadre d'un forfait de trajet.

6.03. Frais

Avant de présenter une demande d'inscription ou de commencer un trajet, assurez-vous de consulter la grille tarifaire, le prix des forfaits de trajet, les tarifs par minute, les tarifs par distance parcourue et les tarifs combinés par minute et par distance parcourue (les « frais »). Les frais les plus à jour sont toujours affichés dans l'application. Vous acceptez de payer tous les frais applicables. Les tarifs des forfaits de trajet, de l'utilisation par minute et de l'utilisation selon la distance peuvent varier en fonction du type de véhicule, de la zone desservie, de l'endroit dans la zone desservie où commence ou se termine le trajet, et de l'heure et du jour de la semaine. Vous reconnaissez que le site Web et l'application constituent des méthodes raisonnables et suffisantes pour vous informer des frais imposés par SHARE NOW.



Vous trouverez ci-dessus une liste des principaux frais que vous risquez de vous voir facturer comme membre. Vous acceptez cependant de payer tous les frais exigés par SHARE NOW, qu'ils soient mentionnés ici ou non.

6.03(a). Frais d'inscription

SHARE NOW peut imposer des frais d'inscription non remboursables lorsque vous présentez votre demande, et vous vous engagez à les payer à ce moment, même si SHARE NOW refuse de vous accorder un abonnement. Consultez la grille tarifaire avant de présenter votre demande, et vous saurez ainsi quels frais s'appliquent et quels montants ils représentent.

6.03(b). Frais d'abonnement

SHARE NOW peut vous facturer des frais pour votre abonnement. Même si au moment de votre demande d'inscription, aucuns frais de cette nature ne sont imposés, il est possible qu'ils soient ajoutés ultérieurement. Vous acceptez de payer ces frais. Consultez la grille tarifaire pour connaître les frais qui s'appliquent et les montants qu'ils représentent.

6.03(c). Frais de réservation

Lorsque vous réservez un véhicule SHARE NOW, il n'est plus disponible pour les autres membres. C'est pour cette raison que nous pouvons imposer des frais pour les réservations prolongées ou annulées. SHARE NOW peut aussi vous facturer des frais si vous faites une réservation dans certaines situations, à certains endroits, à certains moments de la journée ou pour certains types de véhicules. Vous acceptez de payer ces frais. Avant de faire une réservation, consultez l'application pour connaître les frais qui s'appliquent et les montants qu'ils représentent.

6.02(d) Frais de dépôt

Puisque nos véhicules sont partagés par nos membres et que leur disponibilité dépend souvent de l'endroit où un trajet par un membre précédent se termine, il est possible que SHARE NOW impose des frais de dépôt si un membre laisse un véhicule dans une zone où la demande est faible. Ces frais ne sont imposés que dans certaines situations, à certains endroits de certaines zones desservies, à certains moments de la journée et pour certains véhicules. Vous acceptez de payer ces frais. Consultez l'application pour connaître les frais s'appliquent et les montants qu'ils représentent.

6.04. Tenir à jour un profil de paiement

Vous conserverez au moins un mode de paiement valide associé à votre profil SHARE NOW, et ce, pendant toute la durée de votre abonnement. Vous confirmez et convenez par les présentes que vous êtes autorisé à utiliser le mode de paiement que vous fournissez à SHARE NOW.

Vous autorisez SHARE NOW à utiliser tout mode de paiement que vous fournissez, conformément à l'entente applicable au détenteur de la date, pour vous facturer l'ensemble des frais, des coûts, des dommages et des autres dépenses relativement à votre abonnement



ou à vos trajets. Dans certaines situations, la facturation peut se faire avant le début de votre trajet. Vous garantissez et convenez que ce mode de paiement aura en tout temps les fonds ou le crédit nécessaires afin de permettre la facturation de ces montants. Vous êtes seul responsable de tous les frais qui pourraient être facturés par l'émetteur de la carte ou du mode de paiement.

6.05. Procédures de paiement

Dès que vous terminez un trajet, et dans certains cas avant même de l'avoir commencé, votre mode de paiement sera débité pour l'ensemble des frais qui y sont associés, ou dans le cas d'une facturation avant le trajet, pour le montant qui représente l'ensemble du forfait ou une partie du coût estimé du trajet.

De plus, SHARE NOW peut offrir, dans certaines situations, la possibilité pour les membres d'acheter un abonnement qui fait en sorte que chaque mois, un montant fixe leur soit facturé avec leur mode de paiement. Ce montant couvre l'utilisation des véhicules selon des paramètres préétablis relatifs à la fréquence des trajets ou au kilométrage.

Certains frais pourraient être facturés à un autre moment qu'au début d'un trajet, immédiatement après la fin d'un trajet ou de façon récurrente. Si SHARE NOW conclut plus tard que des frais, coûts, dommages ou dépenses supplémentaires relativement à votre abonnement doivent vous être imposés, ceux-ci vous seront facturés immédiatement avec votre mode de paiement. Cette facturation peut avoir lieu plusieurs jours ou semaines après la fin d'un trajet, par exemple dans le cas d'une contravention de stationnement, d'un constat d'infraction ou de droits de péage.

Si un montant facturé est refusé par l'émetteur du mode de paiement, SHARE NOW pourrait faire des tentatives répétées pour se faire payer. Vous êtes responsable des frais qui pourraient vous être imposés par l'émetteur de votre mode de paiement pour ces tentatives par SHARE NOW.

SHARE NOW crée maintenant une facture pour chaque montant porté à votre compte. Vous pouvez consulter ces factures sur le site Web.

6.06. Date limite pour contester les montants facturés

Si vous souhaitez personnellement contester les montants facturés par SHARE NOW avec votre mode de paiement, vous devez nous contacter dans les 14 jours suivant la date à laquelle la facture devient accessible sur le site Web. Si vous ne communiquez pas avec SHARE NOW dans ce délai, vous acceptez avoir renoncé à votre droit de contester les montants facturés.

SHARE NOW examine au cas par cas les demandes de remboursement et les approuve à sa discrétion.



7.0. SITUATIONS COUVERTES PAR LA POLICE D'ASSURANCE DE NOTRE FLOTTE

SHARE NOW souscrit et paye l'assurance responsabilité pour ses véhicules. Vous êtes considéré comme couvert par notre police d'assurance si vous respectez les exigences suivantes :

1. vous vous conformez entièrement aux présentes conditions générales et vous étiez en situation de conformité au moment de l'accident;
2. vous n'avez laissé aucune autre personne utiliser le véhicule avec votre compte;
3. vous êtes âgé d'au moins 18 ans;
4. vous êtes titulaire d'un permis de conduire valide;
5. vous respectez les exigences réglementaires de l'endroit où vous conduisez le véhicule quant à l'expérience minimale de conduite et aux restrictions applicables à votre permis de conduire; et
6. vous acceptez et respectez la disposition de coopération ci-dessous.

La partie qui suit est extrêmement importante, d'où les caractères gras :

SHARE NOW NE PERMET EN AUCUN CAS QU'UN MEMBRE UTILISE UN VÉHICULE EN CONTRAVENTION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, ET CE GESTE POURRAIT EMPÊCHER LE MEMBRE D'ÊTRE COUVERT PAR LA POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE, LÀ OÙ LA LOI LE PERMET.

Au Canada et aux États-Unis, l'assurance responsabilité offre les couvertures suivantes, s'il y a lieu : (a) une assurance responsabilité pour les blessures corporelles aux tiers et les dommages matériels; (b) des prestations de base sans égard à la responsabilité, si le gouvernement du territoire a adopté un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité; et (c) une couverture en cas de blessures corporelles pour les automobilistes non assurés, là où une telle couverture est obligatoire. SHARE NOW ne fournit à ses membres aucune autre assurance.

Les clauses des polices d'assurance souscrites par SHARE NOW et les montants de couverture varient d'un territoire à l'autre. Les membres peuvent obtenir des renseignements résumant la couverture d'assurance minimale dans les territoires où SHARE NOW exerce ses activités en communiquant avec nous par téléphone ou en s'adressant au commissaire d'assurance ou à l'instance gouvernementale responsable.

Avant que toute couverture d'assurance s'applique, vous serez responsable du paiement d'une franchise pouvant atteindre 1 000 \$ si : (a) vous causez un incident, une collision, un accident ou un dommage; (b) s'il est impossible de déterminer la faute dans le cas d'un incident, d'une collision, d'un accident ou d'un dommage; ou (c) s'il est impossible d'obtenir d'un tiers une compensation pour un incident, une collision, un accident ou une perte découlant de votre utilisation d'un véhicule.

Si le montant réclamé comme perte dépasse la limite de la couverture d'assurance souscrite par SHARE NOW, cette dernière ne pourra être tenue responsable des sommes



excédentaires. S'il y a lieu, SHARE NOW peut informer votre assureur personnel de toute réclamation en matière de biens ou de responsabilité. Si les pertes subies dépassent votre couverture d'assurance, vous serez personnellement responsable du paiement de ces sommes.

Disposition de coopération : Vous acceptez : (a) d'aviser SHARE NOW immédiatement, ou aussitôt que les circonstances le permettent, en cas d'incident, de collision, d'accident ou de dommage impliquant un véhicule, causé par un véhicule ou relativement à votre trajet; (b) de fournir à SHARE NOW et à son assureur les renseignements, l'aide et la coopération qu'ils pourraient raisonnablement vous demander; (c) d'éviter d'agir d'une façon qui pourrait nuire à la capacité de SHARE NOW ou son assureur d'obtenir compensation ou à leurs droits; (d) d'assister aux auditions et aux procès; (e) d'aider à recueillir et à transmettre la preuve; (f) de payer la franchise applicable due à SHARE NOW; et (g) de ne poser aucun geste qui pourrait nuire aux droits de subrogation de SHARE NOW ou de son assureur.

Si, après un incident, une collision ou un accident qui implique un véhicule loué avec votre compte de membre, vous êtes accusé d'une infraction ou un assureur détermine que vous (ou le conducteur qui figure à votre compte) êtes responsable de l'événement en question, SHARE NOW pourrait vous facturer la valeur totale des dommages au véhicule.

De plus, SHARE NOW ne fournit pas de preuve d'assurabilité aux membres qui souhaiteraient souscrire une assurance privée.

8.0. PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'INCIDENT, DE COLLISION OU D'ACCIDENT DANS UN DE NOS VÉHICULES

Nous espérons tout d'abord que vous n'êtes pas blessé.

Veillez immédiatement obtenir les soins médicaux dont vous avez besoin, et avisez les services de police. Si vos blessures vous le permettent, demeurez sur le lieu de l'accident jusqu'à ce que les policiers terminent leur rapport et vous autorisent à partir. Nous vous demandons aussi d'obtenir les coordonnées des parties et des témoins présents au moment de l'accident. Vous devez aussi communiquer avec nous dès que la situation le permet, de même que remplir et remettre tout rapport d'accident ou faire toute déclaration que SHARE NOW ou son assureur exige de votre part. Si vous êtes impliqué dans un accident mettant en cause un véhicule, vous êtes dans l'obligation de coopérer à l'enquête.

Sauf dans les situations mentionnées à l'article 6.0, vous êtes toujours seul responsable des dommages faits à un véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur, ce qui comprend aussi le fait de le salir) ou son équipement pendant un accident ou qui découlent d'un accident. SHARE NOW a droit à toute indemnité payée pour des dommages subis par un véhicule, dont les paiements faits par un assureur. Si vous recevez des sommes pour le dommage subi par un véhicule, vous devez les transférer à SHARE NOW.



9.0. NOUS POUVONS SURVEILLER NOS VÉHICULES – ET DONC VOUS – PENDANT QUE VOUS LES CONDUISEZ

Puisque nos véhicules coûtent plutôt cher, nous surveillons étroitement les trajets que vous effectuez avec ceux-ci. En utilisant un véhicule, vous acceptez que nous puissions suivre et surveiller essentiellement tout ce qui déroule dans celui-ci; gardez ce fait à l'esprit.

Par exemple, vous acceptez que nous puissions recueillir et enregistrer des renseignements au sujet des endroits où vous allez, de la façon dont vous conduisez et du moment où vous utilisez nos véhicules. Nous pouvons savoir si vos vitres sont baissées, quelle quantité de carburant se trouve dans le réservoir, si vous fumez dans le véhicule ou si vous y laissez des déchets. Nous pouvons aussi établir si nos véhicules ont subi un impact durant un de vos trajets. Nous suivons tous les moments de votre trajet et les chemins que vous empruntez, et nous pouvons vous avertir si vous sortez de la zone desservie ou du rayon de déplacement. Vous acceptez entièrement cette réalité. Vous acceptez aussi que nous puissions accéder à ces renseignements pour établir des frais à payer ou la responsabilité en cas d'accident. De plus, comme la majorité des voitures neuves, nos véhicules sont dotés d'un enregistreur de données routières (« EDR ») et de modules de commande des coussins gonflables, deux appareils qui enregistrent des renseignements provenant de capteurs. Vous reconnaissez que les données recueillies par les EDR et les modules de commande des coussins gonflables de nos véhicules sont la propriété de SHARE NOW, et que celle-ci peut accéder à ces données sans votre autorisation, dans la mesure permise par la loi.

Gardez à l'esprit que vous êtes en tout temps responsable de vos actions et de celles de vos passagers lorsque vous vous trouvez dans nos véhicules. Nous ne sommes en rien obligés de vous avertir si vous contrevenez aux présentes conditions générales, si vous rencontrez des conditions de conduite dangereuses ou si vous conduisez à proximité d'une zone sans véhicule.

Votre abonnement implique d'accepter que nous assurions une surveillance de nos véhicules afin que nous puissions les offrir au plus grand nombre de membres possible. Cette réalité implique aussi vous devez fournir immédiatement à SHARE NOW tout renseignement portant sur l'emplacement du véhicule (même si vous n'êtes pas en train de l'utiliser) et permettre que nous inspections ou récupérons ce dernier, à notre demande.

10.0. CONSÉQUENCES

10.01. Non-respect des conditions générales

Chaque fois que vous contrevenez à une disposition des présentes conditions générales, ce qui comprend le fait de ne pas remplir une de vos promesses envers nous, vous êtes entièrement responsable de tout dommage, toute perte ou toute dépense découlant de ce manquement et causé par vous, SHARE NOW ou un tiers. Vous acceptez de défendre et de tenir pleinement indemne SHARE NOW et toute personne indemnisée par rapport aux réclamations, aux pertes ou aux dommages entraînés par votre manquement.



Si SHARE NOW prend connaissance d'un manquement des conditions générales de votre part, elle peut suspendre ou annuler votre abonnement, de même que mettre fin à votre trajet à distance, le tout à vos frais. Chaque fois que nous mettons fin à votre trajet à distance, vous devez payer tous les frais associés à cette opération, qui comprennent notamment les dépenses de transport, le remplacement des clés si elles ne sont pas retournées rapidement, les coûts de réparation et la perte d'usage.

Puisqu'il est difficile d'accorder une valeur économique à un manquement de nos conditions générales, vous acceptez de payer à SHARE NOW jusqu'à 1 500 dollars (monnaie locale) chaque fois que vous contrevenez aux conditions générales, peu importe la façon, et ce, en plus des autres recours que SHARE NOW pourrait avoir. Cette disposition ne vise pas à vous punir; elle assure simplement que SHARE NOW sera pleinement indemnisée pour tout dommage que vous causez en contrevenant aux conditions générales, et elle se veut une estimation préalable juste des dommages subis par SHARE NOW. Ces dispositions s'appliquent en plus des autres conséquences précisées ailleurs dans les présentes conditions générales. SHARE NOW peut, à sa seule discrétion, réduire ces dommages-intérêts, y renoncer, les déduire d'un autre solde ou les ajouter à toute autre somme due à SHARE NOW par le membre en question.

Les montants ou frais exigés de votre part en vertu du présent article sont payables à SHARE NOW immédiatement, et cette dernière a la permission d'utiliser n'importe quel mode de paiement associé à votre profil de paiement pour se faire payer.

10.02. Perte, endommagement et bris de nos biens

Tous les véhicules et ce qui y est rattaché, les sites Web, les applications et les dispositifs d'accès sont la propriété de SHARE NOW, et le demeurent, peu importe la durée pendant laquelle nous vous laissons les utiliser. Nous vous prions de ne pas endommager nos biens; n'oubliez pas que vous êtes responsable de tout ce qui peut arriver à notre équipement qui est en votre possession, même si vous n'avez rien à vous reprocher. Cette règle concerne notamment les situations suivantes : le vol, la perte ou l'endommagement d'un véhicule ou de son équipement (ce qui comprend les clés); la perte d'usage d'un véhicule impliqué dans un incident, une collision ou un accident et qui a subi des dommages ou a été remorqué; le remorquage du véhicule; l'usage abusif d'un véhicule ou de son équipement qui entraîne son retrait de la circulation; et les dommages qu'un tiers subit relativement à votre utilisation d'un véhicule.

Si nos biens sont endommagés pendant qu'ils sont en votre possession ou qu'ils sont utilisés par l'entremise de votre compte, que ce soit par vous ou quelqu'un d'autre, vous devez nous indemniser pour l'ensemble des dommages. Cette règle s'applique peu importe si le bris ou le dommage a été fait de façon intentionnelle ou accidentelle par le tiers concerné ou par vous-même. Le remboursement relatif à un tel bris ou dommage sera dû immédiatement à SHARE NOW. Vous autorisez par le fait même SHARE NOW à prélever les sommes exigibles sur tout mode de paiement associé à l'un de vos profils de paiement, et ce, sans préavis.

10.03. Commettre un acte insensé ou illégal (ou les deux) à l'égard de notre véhicule

Vous convenez de ne jamais utiliser notre véhicule de manière dangereuse ou illégale ou pour commettre un crime. Le non-respect de cette promesse entraînera l'annulation de votre abonnement et l'intentement d'une poursuite contre vous, dans le cadre de laquelle nous collaborerons avec les organismes d'application de la loi, dans toute la mesure permise par la loi. Nous prenons cette question très au sérieux.

Vous devrez également assumer toute perte financière subie par un tiers, dont SHARE NOW, découlant de votre conduite dangereuse ou illégale. De plus, vous devrez nous indemniser, ou indemniser tout tiers, pour toute lésion corporelle, douleur, souffrance ou autre atrocité que vous infligez et dont vous êtes responsable.

À son entière discrétion, SHARE NOW se réserve le droit de mettre fin à un trajet à distance ou de reprendre possession du véhicule si vous conduisez dans une zone sans véhicule ou si vous conduisez autrement de manière illégale ou dangereuse. Dans de telles circonstances, vous serez personnellement responsable des frais d'essence et de tous les frais associés à la remise du véhicule, à la réparation du véhicule, aux accidents de la route, aux services de remorquage et à la perte de l'utilisation du véhicule, de même que de tous les frais associés aux contraventions, aux droits de péage, aux amendes, aux dommages causés au véhicule ou à tout bien vous appartenant ou appartenant à un tiers ou aux préjudices corporels subis par vous-même ou par un tiers.

Tous les frais engagés en vertu du présent article sont immédiatement dus. SHARE NOW est autorisée à prélever les sommes exigibles sur tout mode de paiement associé à l'un de vos profils de paiement, et ce, sans préavis.

10.04. Permettre à quelqu'un d'accéder à votre compte ou soupçonner quelqu'un d'y accéder sans autorisation

Permettre à qui que ce soit (qu'il soit membre ou non) d'accéder à votre compte ou d'utiliser un véhicule au moyen de votre compte constitue un motif d'annulation immédiate de votre abonnement et de toute couverture d'assurance applicable, dans toute la mesure permise par la loi. Vous serez également responsable des frais, des dommages et des dépenses qui surviennent par la suite.

Ceux-ci seront exigibles même si vous n'êtes pas dans le véhicule au moment de la violation liée à une telle survenance. Tous les frais engagés en vertu du présent article sont immédiatement dus. SHARE NOW est autorisée à prélever les sommes exigibles sur tout mode de paiement associé à l'un de vos profils de paiement, et ce, sans préavis.

Si quelqu'un accède à votre compte, à votre insu ou non ou avec ou sans votre consentement, vous êtes responsable du paiement de tous les frais engagés liés à un tel accès. Par conséquent, si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez que quelqu'un a obtenu de façon non autorisée l'accès à votre mot de passe, à votre NIP ou à tout autre code d'accès semblable, vous devez immédiatement le modifier et en aviser SHARE NOW. De plus, si vous



croiez que vous n'avez pas mis fin à votre trajet correctement avant qu'une autre personne utilise le véhicule, veuillez nous téléphoner immédiatement.

10.05. Conserver notre véhicule pendant plus de 24 heures

Si vous conservez notre véhicule pendant plus de 24 heures et que vous n'avez pas sélectionné un forfait de trajet d'une durée prolongée, nous serons inquiets. De plus, si nous ne sommes pas en mesure de vous joindre, nous mettrons fin à distance à votre trajet, entièrement à vos frais.

Alors, si vous devez utiliser un véhicule pendant plus de 24 heures et que vous n'avez pas sélectionné un forfait de trajet, téléphonez-nous et informez-nous de la situation à l'avance afin que nous tentions d'y remédier. Dans le cas contraire, attendez-vous à ce que le véhicule soit immobilisé et à devoir payer à SHARE NOW tous les frais liés à la relocalisation et au remorquage du véhicule (sans parler des autres frais liés à l'utilisation du véhicule jusqu'à ce que le trajet soit adéquatement terminé).

10.06. Omettre de nous payer de la façon convenue

Si le montant prélevé sur le mode de paiement est refusé par l'émetteur pour quelque raison que ce soit, SHARE NOW peut suspendre ou annuler votre abonnement et nous vous imposerons probablement des frais liés à ce refus. Consultez la grille tarifaire.

Si le problème relatif au refus de paiement n'est pas réglé promptement, attendez-vous à recevoir des courriels et des appels jusqu'à ce qu'une entente de paiement soit conclue. Si vous omettez tout de même de respecter vos obligations de paiement, SHARE NOW peut attribuer le compte à une agence de recouvrement tierce (ce qui peut avoir une incidence sur votre cote de crédit) et intenter une action en justice pour recouvrer le montant impayé.

Vous serez responsable des frais, des dépenses et des frais judiciaires engagés par SHARE NOW qui découlent de votre omission de payer en temps voulu les sommes dues à SHARE NOW en vertu des présentes conditions générales et de la grille tarifaire.

10.07. Omettre de maintenir vos renseignements à jour

Si vous ne respectez pas votre promesse visant à nous informer immédiatement lorsque votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et vos renseignements personnels clés changent, vous serez tenu responsable des dommages et des frais qui peuvent découler de ce non-respect. De plus, les membres qui résident aux États-Unis devront défendre SHARE NOW contre toute poursuite découlant de leur omission d'informer SHARE NOW d'une modification à leur numéro de téléphone ou à leurs renseignements démographiques, notamment contre les poursuites instituées en vertu de la *Telephone Consumer Protection Act* (Loi sur la protection du consommateur relative au téléphone).



10.08. Nous tenir informés au sujet de votre abonnement et des dommages au véhicule

Si vous faites une fausse déclaration à SHARE NOW relativement à votre abonnement ou si vous ne divulguez pas des faits demandés ou des faits importants, nous pouvons refuser immédiatement votre demande d'inscription ou suspendre ou annuler votre abonnement. Nous pouvons aussi mettre fin à distance à tout trajet que vous avez commencé, et ce, à vos frais. Vous serez également responsable des pertes, dommages, frais et dépenses engagés par SHARE NOW ou par tout tiers qui découlent de votre déclaration malhonnête ou de votre défaut de divulgation.

Si vous omettez de déclarer tout dommage ou défaut relatif au véhicule lorsque vous commencez un trajet, vous pouvez être tenu responsable des dommages, des réparations et du nettoyage qui découlent de cette omission. Nous comptons donc sur votre honnêteté et sur votre souci de signaler immédiatement tout dommage ou défaut relatif au véhicule.

Tous les frais engagés en vertu du présent article sont immédiatement dus. SHARE NOW est autorisée à prélever les sommes exigibles sur tout mode de paiement associé à l'un de vos profils de paiement, et ce, sans préavis.

10.09. Modifications à votre dossier de conduite

Pour utiliser nos véhicules, vous devez être légalement capable de conduire. Alors, si votre permis est suspendu, révoqué, expiré ou remis, nous devons suspendre ou annuler immédiatement votre abonnement et terminer tout trajet (à vos frais) que vous aviez commencé lorsque nous avons été mis au courant de la situation.

Si vous avez obtenu toute condamnation liée à une infraction en matière de conduite, nous devons suspendre ou annuler immédiatement votre abonnement et terminer tout trajet (à vos frais) que vous aviez commencé lorsque nous avons été mis au courant de la situation.

Si vous omettez de signaler un incident, une collision ou un accident relatif à un véhicule ou si vous quittez les lieux d'un accident (peu importe si un véhicule est impliqué ou non), nous pouvons suspendre ou annuler immédiatement votre abonnement et terminer tout trajet (à vos frais) que vous aviez commencé lorsque nous avons été mis au courant de la situation.

Si quelques modifications que ce soit sont apportées à votre dossier de conduite (p. ex. des contraventions ou des infractions), nous passerons probablement en revue votre abonnement afin de déterminer, à notre entière discrétion, si celui-ci doit être annulé ou non.

11.0. CRÉDITS

SHARE NOW peut vous offrir des crédits pouvant être utilisés pour de futurs trajets plutôt que de vous rembourser des dépenses ou des frais relatifs à l'utilisation d'un véhicule SHARE NOW. Ces crédits n'ont aucune valeur pécuniaire, ne sont pas transférables, n'ont aucune date d'expiration et ne peuvent être utilisés que par vous dans le pays où ils ont été émis.



Toute date d'expiration ou restriction applicable sera inscrite sur la page de votre compte sur le site Web ou l'application.

12.0. SUSPENSION OU ANNULATION DE L'ABONNEMENT

12.01. Par nous

Nous pouvons suspendre ou annuler votre abonnement à tout moment, pour tout motif. Vous convenez que vous n'avez aucun droit acquis quant à votre abonnement, à l'utilisation des véhicules SHARE NOW et à notre service.

Si nous annulons ou suspendons votre abonnement, vous demeurez responsable du paiement de tous les montants qui vous sont attribués, notamment le solde du compte, les frais d'inscription, les contraventions et tout dédommagement ou toute pénalité relatifs à l'abonnement. SHARE NOW a droit au paiement immédiat de tous ces montants après l'annulation ou la suspension de votre abonnement.

12.02. Par vous

Vous pouvez annuler (mais pas suspendre) votre abonnement en tout temps en communiquant avec nous par courriel ou par la poste.

À la suite de l'annulation de votre abonnement, vous demeurerez responsable de tous les frais engagés relativement à l'abonnement, notamment les soldes de comptes, les frais d'inscription et les contraventions, ainsi que des dommages et intérêts imposés. SHARE NOW a droit au paiement immédiat de tels montants après l'annulation de votre abonnement. Même si vous annulez votre abonnement, SHARE NOW se réserve le droit de conserver vos renseignements personnels pour une durée de sept ans après la date de votre dernier paiement fait à celle-ci.

À la suite de l'annulation, vous demeurerez également assujettis à certains articles des présentes conditions générales (voir l'article 12.03 ci-dessous intitulé « Articles des présentes conditions générales qui survivent à l'annulation »).

12.02(a). Suspension

Durant une suspension, tous les articles des présentes conditions générales demeurent en vigueur, et ce, même si vous ne jouissez plus du droit d'utiliser nos véhicules.

12.02(b). Annulation

À la suite de l'annulation, vous demeurerez assujettis à certains articles des présentes conditions générales (voir l'article 12.03 ci-dessous intitulé « Articles des présentes conditions générales qui survivent à l'annulation »).

Pour les membres qui sont des consommateurs soumis à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, SHARE NOW peut annuler l'abonnement du membre en tout

temps et sans justification en avisant le membre au moins soixante (60) jours avant la date d'annulation.

12.03. Articles des présentes conditions générales qui survivent à l'annulation

Même après l'annulation de votre abonnement, vous (et nous également) demeurerez assujetti aux articles suivants des présentes conditions générales :

1. Article 13.0 Communiquer avec vous
2. Article 14.0 Restrictions de responsabilité
3. Article 15.0 Indemnisation
4. Article 18.0 Conservation et utilisation de vos renseignements personnels
5. Article 19.0 Interdiction d'intenter toute poursuite contre nous
6. Article 20.0 Droits de propriété intellectuelle

Bien entendu, votre devoir de collaborer avec toute compagnie d'assurance dans un litige découlant d'un accident vous impliquant et qui concerne un véhicule s'impose toujours.

Vous demeurerez également responsable de tous les frais engagés relativement à votre abonnement, notamment les soldes de comptes, les frais d'inscription et les contraventions, ainsi que des dommages et intérêts imposés.

13.0. COMMUNIQUER AVEC VOUS

En présentant une demande d'inscription pour devenir membre SHARE NOW et en étant un membre, vous reconnaissez et acceptez expressément que SHARE NOW puisse appeler tout numéro de téléphone cellulaire fourni à SHARE NOW par vous ou par toute personne prétendant agir pour votre compte et envoyer des messages texte à ce numéro, ce qui comprend l'utilisation d'un système téléphonique à composition automatique ou de voix ou de messages préenregistrés, à toute fin liée de quelque façon que ce soit à votre abonnement SHARE NOW, y compris, sans toutefois s'y limiter, dans le cadre du processus de demande, d'inscription ou de réservation; dans le cadre de tout trajet; pour vous avertir lorsqu'un appareil non reconnu accède à votre compte ou lors de tout accès non autorisé à celui-ci; pour des questions de facturation ou de comptabilité; pour les demandes de service de la part des membres et les réponses à celles-ci; relativement à des services et à des produits; et pour des sondages sur l'amélioration de l'expérience des membres. Le présent article constitue une modalité substantielle du contrat entre vous et SHARE NOW et vous ne pouvez pas le modifier, le révoquer ou le retirer unilatéralement.

Vous garantissez que vous êtes le propriétaire et l'utilisateur principal des numéros de téléphone cellulaire que vous nous fournissez. **Si votre numéro de téléphone cellulaire change, vous nous en informerez immédiatement.** Sinon, vous serez responsable des frais, des dommages et des dépenses liés à SHARE NOW qui surviennent par la suite.



SHARE NOW n'est pas responsable des frais qui pourraient être facturés au membre par son fournisseur de téléphonie mobile pour la réception de messages texte ou d'appels ou pour l'utilisation de données.

Vous acceptez également que SHARE NOW puisse enregistrer ou surveiller toute conversation que vous avez avec elle, sans préavis et pour quelque raison que ce soit.

14.0. RESTRICTIONS DE RESPONSABILITÉ

SHARE NOW cherche toujours à assurer la sécurité de ses membres; toutefois, SHARE NOW n'est pas responsable de tout malheur qui peut vous frapper, ou frapper toute personne, qui découle de votre abonnement ou de votre utilisation d'un véhicule, du site Web, de l'application ou du service. Vous acceptez que vous soyez responsable de la totalité des risques pouvant découler de votre utilisation des services offerts par SHARE NOW, notamment les risques inhérents que présente la conduite d'un véhicule, dans toute la mesure permise par la loi.

Soyons clairs :

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS SHARE NOW, SES SOCIÉTÉS MÈRES ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES AINSI QUE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, MANDATAIRES, ACTIONNAIRES, AYANTS DROIT ET AYANTS CAUSE RESPECTIFS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS TOUT MEMBRE OU TIERS DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) QUI DÉCOULENT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, D'UN CAS DE FORCE MAJEURE, DE L'UTILISATION D'UN VÉHICULE SHARE NOW OU DES SERVICES SHARE NOW OU QUI Y SONT LIÉS.

PAR AILLEURS :

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, SHARE NOW DÉCLINE PAR LES PRÉSENTES TOUTE DÉCLARATION, GARANTIE ET ENTENTE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER.

Cela signifie que SHARE NOW ne peut, en aucun cas, être tenue responsable envers vous, même si un véhicule disponible est brisé, s'il est dangereux, s'il ne peut pas être conduit, s'il est stationné dans un endroit non sécuritaire, s'il présente des défaillances, s'il y a des entrées d'air dans les tuyaux d'échappement, ou pour toute autre raison. Ces éléments ne peuvent être reprochés à SHARE NOW et vous ne pouvez pas tenter une poursuite judiciaire contre elle pour ces derniers, et ce, même si SHARE NOW connaissait, ou aurait dû connaître, la situation dangereuse ou le risque.

De plus, SHARE NOW ne peut être tenue responsable des pertes ou des dommages que vous pouvez subir qui sont liés à la tentative d'obtenir un véhicule, à des circonstances dangereuses relatives à un véhicule ou à l'état dangereux dans lequel se trouve un véhicule qui découle de



gestes de tiers (y compris les dangers causés par un objet ou des matières laissés dans le véhicule par un autre membre). Cette règle s'applique même si SHARE NOW connaissait, ou aurait dû connaître, la circonstance dangereuse ou l'état dangereux. Il vous incombe de vous assurer qu'un véhicule et son environnement sont sécuritaires avant d'approcher ledit véhicule ou de monter à bord de celui-ci.

De plus, lorsque SHARE NOW vous donne une information ou recommandation de toute nature, elle le fait dans le seul but de divertir ou d'informer, et cela ne constitue pas un conseil. SHARE NOW ne garantit pas que le contenu du site Web, de l'infolettre, des courriels (et du contenu qui y est intégré) des pages de réseaux sociaux et de l'application soit exempt d'erreurs, de défauts, de programmes malveillants et de virus ou que le site Web et l'application soient appropriés, à jour et précis.

SHARE NOW ne peut être tenue responsable de tout dommage découlant de l'utilisation d'un véhicule, du site Web ou de l'application ou de l'incapacité à utiliser l'un d'eux. Cela comprend, sans s'y limiter, les dommages : a) attribuables à un programme malveillant, à un virus ou à des renseignements inexacts ou incomplets sur le site Web ou dans l'application, sauf si le dommage découle d'une conduite volontaire ou d'une négligence grave de SHARE NOW; et b) attribuables à une défectuosité ou à un retard dans la transmission de communications électroniques, à l'interception ou à la manipulation de communications électroniques par des tiers ou par des programmes informatiques utilisés pour la transmission de communications électroniques et de virus.

Ce qui précède n'a aucune incidence sur toute garantie qui ne peut pas être exclue ou limitée en vertu de la législation applicable.

15.0. INDEMNISATION ET PROMESSE D'ASSUMER NOS FRAIS

LE MEMBRE DOIT INDEMNISER ET DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ SHARE NOW, SES SOCIÉTÉS MÈRES ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES AINSI QUE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, MANDATAIRES, ACTIONNAIRES, AYANTS DROIT ET AYANTS CAUSE RESPECTIFS (COLLECTIVEMENT, LES « PERSONNES INDEMNISÉES ») À L'ÉGARD DES PERTES, NOTAMMENT LES PERTES DE PROFITS EN RAISON D'UN DOMMAGE AU VÉHICULE, QUE CE DOMMAGE SOIT CAUSÉ PAR LE MEMBRE OU S'IL Y A CONTRIBUÉ, DES RESPONSABILITÉS, DES DOMMAGES, DES BLESSURES, DES RÉCLAMATIONS, DES DEMANDES, DES COÛTS, DES FRAIS JUDICIAIRES ET DES AUTRES DÉPENSES ENGAGÉS PAR UNE PERSONNE INDEMNISÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT OU QUI DÉCOULENT DU NON-RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES PAR LE MEMBRE OU DE L'UTILISATION DU VÉHICULE PAR LE MEMBRE OU TOUTE AUTRE PERSONNE, Y COMPRIS LES POURSUITES DE TIERS ET LES ENGAGEMENTS ENVERS CEUX-CI. LE MEMBRE PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÉCLAMATION AUPRÈS DE SON ASSUREUR RELATIVEMENT AUX ÉLÉMENTS SUSMENTIONNÉS. TOUTEFOIS, DANS TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ ULTIME ENVERS LES PERSONNES INDEMNISÉES À L'ÉGARD DE CES ÉLÉMENTS INCOMBE AU MEMBRE. CETTE OBLIGATION PEUT ÊTRE LIMITÉE DANS LA MESURE OÙ S'APPLIQUE LA RÈGLE SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE MINIMALE DE SHARE NOW.



16.0. DISPONIBILITÉ DES VÉHICULES ET ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Devenir membre ne vous confère aucun droit d'accès aux services SHARE NOW et ne garantit pas que vous serez en mesure d'utiliser les services ou les véhicules SHARE NOW.

Tous les services, les trajets et les véhicules sont sous réserve de la disponibilité.

SHARE NOW ne garantit pas que ses véhicules disponibles seront propres ou exempts de défaut lorsque vous y accédez.

Pour protéger tous ses membres (dont vous), SHARE NOW se réserve le droit de vous empêcher d'utiliser un véhicule lorsqu'un dommage à celui-ci a été signalé, même si vous êtes à l'origine de ce signalement ou si vous n'êtes pas responsable de ce dommage.

SHARE NOW se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'augmenter ou de diminuer le nombre de zones desservies en Amérique du Nord et de modifier, de suspendre ou d'annuler ces zones.

17.0. INTERDICTION D'INTENTER TOUTE POURSUITE OU DE PRENDRE PART À UNE ACTION COLLECTIVE CONTRE NOUS (SAUF SI VOUS RENONCEZ À L'APPLICATION DU PRÉSENT ARTICLE)

Les articles 17 à 17.07 ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.

Les articles 17 à 17.07 ne s'appliquent pas aux différends dans le cadre desquels SHARE NOW soutient que vous lui devez de l'argent.

Les modalités des articles 17 à 17.07 s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi applicable.

17.01. Que se passe-t-il si nous avons un différend?

Essayons de parvenir à une solution de manière informelle, d'accord?

Si nous n'y parvenons pas, vous acceptez que toute réclamation ou tout différend découlant de la loi ou de l'équité qui est survenu ou qui peut survenir entre nous qui est lié de quelque façon que ce soit à votre demande d'inscription pour devenir membre SHARE NOW ou à votre abonnement SHARE NOW (à l'exception des différends dans le cadre desquels SHARE NOW soutient que vous lui devez de l'argent), ce qui comprend l'utilisation et les tentatives d'utilisation de tout service ou produit SHARE NOW, toute violation présumée d'une garantie par SHARE NOW, ou absolument quoi que ce soit qui est, même de loin, lié à votre abonnement (le « différend »), soit réglé conformément aux modalités prévues dans les articles relatifs à l'arbitrage des présentes conditions générales, dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Veillez lire les articles suivants attentivement. Ils portent sur vos droits et ont une incidence sur la façon dont les réclamations faites contre vous ou contre nous sont réglées.

17.02. Accord relatif à l'arbitrage

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, SHARE NOW et vous-même acceptez que tout différend qui est survenu ou qui peut survenir entre SHARE NOW et vous doit être réglé exclusivement au moyen d'un arbitrage exécutoire et sans appel, plutôt que par un tribunal, à l'exception des réclamations auprès d'une cour des petites créances qui sont jugées admissibles.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous acceptez que les services SHARE NOW comprennent un commerce entre États et que la *Federal Arbitration Act* (loi fédérale sur l'arbitrage) régit l'interprétation et l'application des présents articles relatifs à l'arbitrage.

17.03. Interdiction relative aux recours collectifs, aux actions dérivées et aux mesures de redressement non individualisées

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, SHARE NOW ET VOUS-MÊME ACCEPTEZ QUE TOUTE RÉCLAMATION CONTRE L'AUTRE PARTIE DOIVE ÊTRE DÉPOSÉE UNIQUEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET NON EN TANT QUE PARTIE DEMANDERESSE OU MEMBRE D'UN RECOURS COLLECTIF OU D'UNE ACTION DÉRIVÉE PRÉSUMÉ.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, À MOINS D'ACCORD CONTRAIRE ENTRE VOUS ET SHARE NOW, L'ARBITRE NE PEUT PAS CONSOLIDER OU JOINDRE PLUS D'UNE RÉCLAMATION DÉPOSÉE PAR UNE PERSONNE OU UNE PARTIE ET NE PEUT PAS ARBITRER TOUTE FORME DE RECOURS COLLECTIF OU D'ACTION DÉRIVÉE PRÉSUMÉ. DE PLUS, L'ARBITRE PEUT UNIQUEMENT ACCORDER UNE MESURE DE REDRESSEMENT (Y COMPRIS UNE MESURE DE REDRESSEMENT PÉCUNIAIRE OU DÉCLARATOIRE, OU UNE INJONCTION) EN FAVEUR DE LA PARTIE INDIVIDUELLE QUI DEMANDE UNE TELLE MESURE DE REDRESSEMENT ET DANS LES LIMITES REQUISES POUR FOURNIR CETTE MESURE OCCASIONNÉE PAR LA RÉCLAMATION DE CETTE PARTIE INDIVIDUELLE.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTE MESURE DE REDRESSEMENT ACCORDÉE N'EST PAS APPLICABLE À D'AUTRES MEMBRES ET DEMEURERA CONFIDENTIELLE.

17.04. Procédures d'arbitrage

L'arbitrage est moins formel qu'une action en justice. Lors de celui-ci, un arbitre impartial, plutôt qu'un juge ou un jury, sera saisi du dossier. Les décisions arbitrales font d'ailleurs rarement l'objet d'une révision judiciaire. Un arbitre peut toutefois accorder les mêmes indemnités et mesures de redressement sur une base individuelle qu'un tribunal pourrait accorder à une personne. Il doit également respecter toutes les modalités des présentes conditions d'utilisation qu'un tribunal respecterait.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous acceptez que l'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, étatique, provincial ou local, a le pouvoir exclusif de régler tout différend lié à l'interprétation, à l'application, au caractère exécutoire et à la création

des présentes conditions générales, dont les présents articles relatifs à l'arbitrage, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute allégation selon laquelle les présentes conditions générales sont nulles ou annulables en totalité ou en partie.

La partie qui réclame un arbitrage peut choisir de procéder en vertu des règles du *National Center for Dispute Settlement*, situé au 12900 Hall Road, Suite 401, Sterling Heights, MI 48313, dont le site Web est accessible à l'adresse <http://www.ncdsusa.org>, ou des règles de l'*American Arbitration Association* (« AAA »).

Peu importe les règles choisies, l'arbitre doit être un avocat ou un juge à la retraite et doit être sélectionné conformément aux règles applicables. L'arbitre doit respecter la loi applicable lors du règlement du différend.

L'arbitrage doit être effectué dans la région où vous résidez ou dans un autre endroit mutuellement convenu. La participation par téléphone peut être autorisée pour les séances d'arbitrage en personne, tant pour vous que pour SHARE NOW, sauf indication contraire de l'arbitre.

L'arbitre statuera sur le fond de toute réclamation conformément aux lois de l'État du Texas, y compris les principes d'équité reconnus, et honorera toutes les revendications de privilèges reconnues par la loi.

L'arbitre n'est pas lié par les décisions arbitrales antérieures concernant d'autres membres SHARE NOW. Il est toutefois lié par les décisions arbitrales antérieures qui concernent le membre SHARE NOW participant à l'audition arbitrale, dans toute la mesure permise par la loi.

La décision de l'arbitre est exécutoire et sans appel. Elle peut être entérinée par un tribunal compétent.

17.05. Frais associés à l'arbitrage

Si vous êtes la partie qui soumet le différend à l'arbitrage, vous payerez les droits de dépôt initiaux ou frais de gestion liés à l'arbitrage requis par les règles applicables, jusqu'à concurrence de 125 \$ US, et SHARE NOW payera les droits de dépôt initiaux ou les frais de gestion supplémentaires liés à l'arbitrage.

SHARE NOW payera la totalité des droits de dépôt ou des frais de gestion uniquement lorsqu'elle est la partie qui réclame l'arbitrage. SHARE NOW payera également les frais relatifs au premier jour d'arbitrage, pour une durée maximale de huit heures.

L'arbitre doit décider quelle partie payera les frais supplémentaires. Aucune modalité du présent paragraphe ne sera interprétée comme vous empêchant de demander à l'arbitre de réduire les frais liés à l'arbitrage ou d'y renoncer, ou de demander que SHARE NOW paie volontairement une part supplémentaire de ces frais, en fonction de votre situation financière ou de la nature de votre réclamation.

17.06. Dissociabilité

À l'exception de toute modalité de l'article 17.03 (« Interdiction relative aux recours collectifs, aux actions dérivées et aux mesures de redressement non individualisées ») ci-dessus, si un arbitre ou un juge décide que toute partie des présents articles relatifs à l'arbitrage est invalide ou non exécutoire, les parties restantes de ces articles demeureront en vigueur.

Si un arbitre ou un juge décide que toute modalité de l'article 17.03 (« Interdiction relative aux recours collectifs, aux actions dérivées et aux mesures de redressement non individualisées ») est invalide ou non exécutoire, alors la totalité de l'article 17.03 sera considérée comme nulle et non avenue. Les articles restants des présentes conditions générales demeureront toutefois en vigueur.

17.07. Procédure de renonciation

Vous pouvez choisir de renoncer à l'article relatif à l'arbitrage (la « renonciation ») en envoyant une lettre écrite à cet effet par la poste à SHARE NOW (l'« avis de renonciation »). L'avis de renonciation doit être posté au plus tard 30 jours après votre acceptation des présentes conditions générales. Ce délai n'est pas remis à zéro si SHARE NOW modifie les présentes conditions générales.

Conformément à l'article relatif à l'envoi de l'avis de renonciation ci-dessous, vous devez poster ledit avis à SHARE NOW, à l'attention de : Legal Department.

Après une telle renonciation, toutes les autres parties des présentes conditions générales demeureront en vigueur. La renonciation aux articles relatifs à l'arbitrage n'a aucune incidence sur tout accord d'arbitrage antérieur, futur ou autre que vous avez conclu avec nous, dans toute la mesure permise par la loi applicable.

18.0. CONSERVATION ET UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

18.01. Vous acceptez notre politique de confidentialité

La politique de confidentialité de SHARE NOW peut être consultée sur son site Web ou dans son application. En acceptant les présentes conditions générales, vous acceptez également les modalités de la politique de confidentialité de SHARE NOW.

18.02. Nous pouvons conserver tout renseignement confidentiel que nous obtenons à votre sujet

SHARE NOW conservera des renseignements confidentiels à votre sujet. Ces renseignements comprennent minimalement une photocopie du recto et du verso de votre permis de conduire, laquelle sera conservée dans nos dossiers pendant la durée de votre abonnement et pendant sept ans au maximum si votre abonnement est annulé.



SHARE NOW recueillera et stockera également des renseignements relatifs à vos trajets. Consultez l'article 9.0 ci-dessous intitulé « Nous pouvons surveiller nos véhicules – et donc vous – pendant que vous les conduisez ». Vous acceptez que ces renseignements nous appartiennent, que nous puissions les conserver aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des fins auxquelles ils ont été recueillis et que nous puissions les utiliser dans le cadre de nos pratiques opérationnelles internes.

18.03. Nous pouvons partager vos renseignements lorsque le gouvernement nous en fait la demande

SHARE NOW respectera toute demande de renseignements de prime abord valide de la part de tout organisme d'application de la loi, tribunal, organisme administratif ou de tout autre corps dirigeant officiel. Cela comprend les demandes d'enquête au civil ou au criminel, les assignations à témoigner et toute autre demande formelle ou informelle, qu'elle soit verbale ou écrite. Vous acceptez que SHARE NOW puisse divulguer des renseignements personnels vous concernant à de tels organismes ou tribunaux qui en font la demande, sans juger de la légitimité de cette demande et sans vous fournir de préavis.

19.0. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est interdit d'utiliser toute technologie de l'information pour tenter de lire, de copier, d'altérer, de détruire ou de modifier l'application ou d'en effectuer la rétro-ingénierie, de quelque façon que ce soit et à n'importe quelle fin, y compris pour avoir accès à un véhicule. Toute violation du présent article entraînera l'annulation de l'abonnement. Le membre sera également responsable de tous les frais liés aux dommages qui découlent d'une telle violation.

20.0. CHOIX DE LA LOI APPLICABLE ET DE LA COMPÉTENCE

Le présent article 20 ne s'applique pas aux résidents du Québec.

Les présentes conditions générales et tous les documents connexes seront interprétés et appliqués conformément aux lois du Texas.

Vous acceptez que tous les différends liés à l'application des présentes conditions générales soient réglés conformément aux lois du Texas.

21.0. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UN ÉTAT PRÉCIS

21.01. Résidents de la Californie

En vertu de l'article 1789.3 du Code civil de la Californie, les résidents de l'État de la Californie, aux États-Unis, sont assujettis aux droits des consommateurs précis suivants :

1. Renseignements sur les prix. Les tarifs actuels relatifs aux services SHARE NOW peuvent être obtenus en téléphonant SHARE NOW au 877 488-4224 ou en lui envoyant une lettre à cet effet à l'adresse suivante : 901 E. 6th Street, Suite 100, Austin, Texas 78702, à l'attention de : Director of Member Services, ou par le biais



de son site Web ou de son application. SHARE NOW se réserve le droit de modifier les frais, les surcharges ou les frais d'abonnement mensuels ou périodiques ou d'établir de nouveaux frais en tout temps, comme prévu dans les présentes conditions générales et conformément à la loi.

2. Plaintes. Vous pouvez communiquer avec le Service d'assistance destiné aux plaintes de la Division des services aux consommateurs du *California Department of Consumer Affairs* par courrier à l'adresse suivante : 1625 North Market Blvd, Sacramento, California 95834. Vous pouvez également joindre ce service par téléphone au 916 445-1254 ou au 800 952-5210.

22.0. SHARE NOW PEUT CÉDER SES DROITS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES (MAIS VOUS NE POUVEZ PAS EN FAIRE AUTANT)

SHARE NOW peut céder ou transférer ses droits et ses obligations découlant des présentes conditions générales, en totalité ou en partie, y compris tout droit au paiement vous concernant, à tout tiers, pour quelque raison que ce soit.

Vous ne pouvez pas céder ou transférer vos droits ou vos obligations découlant des présentes conditions générales, y compris vos droits relatifs à l'abonnement, à tout tiers et aucune modalité des présentes conditions générales ne sera interprétée comme créant un droit en faveur d'un tiers.

23.0. AUCUNE ACTION OU INACTION DE SHARE NOW NE CONSTITUE UNE RENONCIATION À SES DROITS

Aucune action ou inaction de SHARE NOW ne peut être interprétée comme étant une renonciation à ses droits découlant des présentes conditions générales.

Si vous n'honorez pas vos responsabilités en vertu des présentes conditions générales, SHARE NOW peut permettre une telle renonciation pour la durée qu'elle détermine. Si elle le permet, et absolument rien ne l'oblige à le faire, vous acceptez que vous demeuriez lié par la totalité des présentes conditions générales et que SHARE NOW puisse décider d'appliquer ses droits à nouveau en tout temps, et ce, sans vous fournir de préavis.

24.0. SI TOUTE PARTIE D'UN ARTICLE DES PRÉSENTES EST JUGÉE ILLÉGALE, LES ARTICLES RESTANTS DEMEURERONT CONTRAIGNANTS

Sauf indication contraire, chaque article des présentes conditions générales est distinct. Si tout article est jugé invalide ou non exécutoire à quelque égard que ce soit, les articles restants demeureront contraignants et exécutoires.



25.0. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT DÉFINITIVES ET NE PEUVENT PAS ÊTRE MODIFIÉES (SAUF SI NOUS LES MODIFIONS, AUQUEL CAS NOUS VOUS EN AVISERONS)

Les présentes conditions générales, avec leurs modifications successives apportées par SHARE NOW, constituent le contrat entier, définitif et contraignant conclu entre vous et SHARE NOW. Elles ne peuvent pas être modifiées par la conduite d'une partie ou par un changement effectué oralement par une partie. Elles peuvent toutefois être modifiées par écrit par SHARE NOW, de la façon prévue ci-dessus. (Voir l'article 4.01ci-dessus intitulé « Vous acceptez ces conditions générales, vous reconnaissez qu'elles peuvent être modifiées et vous vérifierez régulièrement si elles ont changé ».) D'ailleurs, nous vous ferons parvenir un préavis de 30 jours à l'égard de toute modification que nous apportons aux présentes conditions générales.

26.0. COMMENT NOUS ENVOYER UN AVIS FORMEL

Lorsque vous souhaitez ou devez nous envoyer un avis formel, vous devez le faire par écrit. Un tel avis sera valable uniquement à la réception réelle de celui-ci par SHARE NOW à l'adresse suivante :

SHARE NOW
Legal Department
901 E. 6th Street, Suite 100
Austin, Texas 78702
United States

Aucune présomption ne doit être faite quant à la réception réelle par SHARE NOW de la lettre postée. Si vous ressentez la nécessité de prouver que la lettre a réellement été reçue, vous devriez la remettre en personne ou autrement obtenir une preuve de réception de la part d'un service de messagerie réputé.

27.0. VOUS PROMETTEZ, VRAIMENT ET SINCÈREMENT, QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT DOCUMENT ET QUE VOUS LE COMPRENEZ.

VOUS PROMETTEZ QUE VOUS AVEZ LU LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, LA GRILLE TARIFAIRE, LES RÈGLES DE STATIONNEMENT ET TOUTE AUTRE DOCUMENTATION DE SHARE NOW RELATIVE À L'ABONNEMENT ET QUE VOUS LES COMPRENEZ ENTIÈREMENT. CES DOCUMENTS D'UNE IMPORTANCE CAPITALE RÉGISSENT NOTRE RELATION ET NOUS LES APPLIQUERONS DE LA FAÇON PRÉVUE, ALORS ASSUREZ-VOUS DE COMPRENDRE TOUT LE CONTENU QU'ILS COMPORTENT.

MERCI DE VOUS ÊTRE ABONNÉ, ET BONNE ROUTE!

Document mis à jour et en vigueur le 12 novembre 2019.